

Du 21 au 27 avril 2025 - N° 4964

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96^e année) RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Johndo, artisan du jeu vidéo

En quelques années seulement, Johnny Humberet a créé des dizaines de produits pour les institutions Côte-d'Oraines. Sa spécialité ? Des jeux vidéo faits main qui se jouent sur des consoles qui ne sont plus construites... Et ça marche ! Page 24

Toutes les collectivités pourront s'assurer

Le « Roquelaure de l'assurabilité des territoires », lancé par François Rebsamen et Éric Lombard veut apporter une solution à la flambée du coût des assurances pour les collectivités locales. Page 10

Le Sarmant dans le Guide Michelin

Un an et demi après son ouverture, Julien Bedu et Thomas Poirier décrochent un Bib Gourmand en misant sur des produits frais, le « fait maison » et des tarifs attractifs. La « recette » du succès. Page 6

8 pages d'annonces légales
Lire les pages 13 à 20

Les mobilités entrent en campagne



Les mobilités inter-urbaines seront probablement un des enjeux des prochaines élections municipales. Cette compétence des métropoles est en effet portée par

les conseillers communautaires élus au suffrage direct à la fois pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire. Dans ce contexte,

à Dijon, le futur du tram est déjà sur les rails et à Besançon, si ce dernier voit ses rames passer en version XXL, la question des bouchons automobiles en entrée de ville cristal-

lise le débat au point que la maire Anne Vignot dégage une étude de circulation pour « juger sur la base de faits et non de ressentis ».

Pages 8 et 9

Un salon pour ne pas rater le train de l'IA

Le Printemps de l'IA était de retour, le 10 avril, à Besançon pour une 2^e édition visant à acculturer et accompagner le tissu industriel régional dans cette révolution majeure. « Nous avons opté pour un format hybride mêlant acculturation par des experts via les conférences, retours concrets en table ronde d'entreprises locales ayant déjà franchi le cap de l'IA et mise en rela-

tion avec des offreurs de solutions réunis dans un village d'exposants, pour répondre au mieux aux enjeux de cette technologie particulière qui, à l'inverse de la plupart des autres innovations, touche toutes les typologies d'entreprise, des grands groupes aux PME en passant par les ETI, et dont le coût d'acquisition ne représente pas un obstacle ».

Page 3 et 4

Le crémant de Bourgogne a 50 ans ! Page 22

Anais a le pouvoir de détecter les mines avant qu'elles n'exploient pour 2,50 € / mois

Grâce au don mensuel on a tous le pouvoir de changer le monde, même à distance !

hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap international depuis 2010



R 28302 - 4964 - 2€



Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

1 PLACE DE SPECTACLE

PARKING VIP

PASS VIP

ACCUEIL PERSONNALISÉ

COCKTAIL DINATOIRE

ACCOMPAGNEMENT EN SALLE

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES



contact@zenith-dijon.fr
03 80 72 98 23
Rue de Colchide - 21000 - Dijon
Tram T2 arrêt Zenith
ZENITH-DIJON.FR





baromètre

Les ventes de Tesla s'effondrent en Europe

Fragilisée par la concurrence accrue des constructeurs chinois en matière de véhicules électriques et par les prises de positions et implications politiques d'Elon Musk, son directeur général, Tesla séduit de moins en moins sur les principaux marchés européens, selon des données publiées la semaine dernière par Reuters. Les ventes trimestrielles de Tesla neuves ont ainsi chuté d'environ 62 % en Allemagne, 55 % en Suède et au Danemark, près de 50 % aux Pays-Bas et 41 % en France. C'est d'ailleurs le troisième mois consécutif de diminution en France et en Suède, atteignant le volume le plus bas mesuré au premier trimestre dans les deux pays depuis 2021. Sa part de marché en France est ainsi tombée à 1,6 % au cours du trimestre terminé en mars 2025, contre 2,6 % il y a un an.

IA et consommation électrique

À l'heure où l'intelligence artificielle se développe et se démocratise - jusqu'à parfois devenir une tendance sur les réseaux sociaux -, son impact écologique et ses besoins en énergie interrogent. Selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publié le jeudi 10 avril, la consommation d'électricité des centres de données (data centers) a augmenté de 12 % par an au cours des cinq dernières années et est aujourd'hui estimée à environ 415 térawattheures (TWh), soit environ 1,5 % de la consommation mondiale totale d'électricité en 2024. À titre de comparaison, cela représente désormais presque l'équivalent de la consommation électrique d'un pays comme la France. D'ici 2030, la demande mondiale d'électricité pour les data centers pourrait plus que doubler pour atteindre environ 945 TWh (scénario de référence), soit environ 3 % de la consommation mondiale totale d'électricité prévue en 2030.

La mortalité infantile augmente en France

D'après les chiffres de l'Insee, le taux de mortalité infantile en France était de 3,6 pour 1.000 enfants nés vivants en 2020, 3,7 en 2021, et 4 en 2022. La situation varie également nettement selon les départements : ce taux s'élevait, sur la période 2019-2021 à 5,1 ‰ dans l'Indre-et-Loire 5,4 ‰ en Seine-Saint-Denis, 8,1 ‰ en Guadeloupe, 8,2 ‰ en Guyane, et 8,9 ‰ à Mayotte, contre une moyenne nationale de 3,7 ‰. Selon l'Insee, les raisons de cette dégradation sont multiples : on note entre autres l'existence de déserts médicaux (où le nombre de maternités et de pédiatres est faible, et où la qualité de l'accompagnement est donc moindre), la pauvreté, ou une plus forte prévalence de l'obésité et du tabagisme chez les femmes.

Pour financer ses plaisirs, ses passions et ses études, cette étudiante dijonnaise de 24 ans a créé sa ligne de vêtements de sports qu'elle commercialise sur les réseaux via les influenceuses.



Louise Devoise, de l'utile à l'instagrammable

Dans *Les poissons et le cormoran*, le fabuleux fabuliste Jean de la Fontaine écrivait : « *Le besoin est un docteur en stratagème* ». Une métaphore que Louise Devoise, étudiante en Master Immobilier à Dijon a fait sienne : « *Pour payer l'école je travaillais en usine. Sauf qu'au tout début ils ne m'ont pas donné de travail, donc, je m'ennuiais. Je ne sais pas porter une charlotte et l'usine m'a un peu dégoûtée du monde du travail. Du coup j'ai cherché un jour sur internet ce que je pouvais faire en 2025 pour gagner de l'argent. Et la plupart des réponses c'était de devenir auto-entrepreneur.* ». À cette insatisfaction, la jeune femme passionnée de sport ajoute une frustration, celle de ne pas trouver dans le commerce de

vêtements seyants qui la mettent en valeur. Elle décide donc de créer sa ligne, Sohuma, une marque de vêtements de sports portables à la ville comme à la salle.

GÉNÉRATION INSTAGRAM

Ni couturière, ni styliste, la jeune femme n'en n'est pas moins ingénieuse : « *J'ai cherché des fournisseurs en France puis à l'international parce qu'il n'y avait pas le tissu que je voulais* ». Une fois les devis de fabrication établis (en Chine et au Portugal), la jeune étudiante commande, conçoit et reçoit enfin ses prototypes ; elle se met en scène dans des séances de shooting pour les réseaux sociaux - notamment Instagram - contacte des influenceuses qui promeuvent ses produits contre un ensemble offert et organise des pré-ventes très privées. Des ensembles qu'elle baptise de son autre passion :

les voyages. Ainsi on y retrouve les collections baptisées « Londres » ou « Marrakech ». Un mois après son lancement, Sohuma on line et de son site internet sur Bigcartel « *un site moins gourmand que les sites européens* », la petite entreprise prend son envol avec une cinquantaine de commandes la première semaine : « *J'ai investi entre 500 et 1000€. J'arrive à peu près à l'équilibre. C'est un bon début* ». Un début dans lequel elle ne se voit pas pour autant faire carrière : « *La priorité ce sont les études. J'adore ce que j'apprends. Les vêtements, c'est à la fois pour me permettre de financer l'école mais aussi pour répondre à une demande. Après si je peux en vivre, pourquoi pas ? Mais pour le moment, c'est plus pour le plaisir* ».

Antoine Gavory

◆ [sohumaonline sur Instagram](#)

Ils bougent.



DOUBS : UN NOUVEAU PRÉSIDENT À LA TÊTE DE L'UNIVERSITÉ MARIE ET LOUIS PASTEUR. À l'issue des élections générales qui se sont tenues du 1^{er} au 3 avril 2025, le Conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP) a désigné **Hugues Daussy** à la présidence de l'établissement, le jeudi 17 avril. Professeur des universités en histoire moderne à l'UFR SLHS depuis 2013, il accède à la présidence de l'UMLP, après quatre années de vice-présidence. Soulignant l'élaboration collective de son projet, Hugues Daussy a indiqué que sa mise en œuvre serait conduite en synergie avec les collectivités territoriales et tous les établissements composantes et associés, dans le respect de l'identité de chacun : « *Notre but commun devra être d'aboutir à la validation de notre expérimentation, matérialisée par la transformation de l'Université Marie et Louis Pasteur en grand établissement à l'horizon 2029* ».



CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : UNE NOUVELLE VÉRIFICATRICE. Le 8 avril a eu lieu la prestation de serment de **Séverine Lacroix** qui a rejoint la Chambre régionale des comptes comme vérificatrice. Séverine Lacroix a débuté sa carrière en qualité d'inspectrice à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes à la direction départementale de Haute-Marne et de Saône-et-Loire. Elle a ensuite rejoint la fonction publique territoriale en tant qu'adjointe au directeur général des services de la commune de Gueugnon, puis est devenue directrice générale des services de la communauté de communes du Pays de Gueugnon de 2009 à 2016 et de la communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme de 2017 à 2019. Jusqu'à son arrivée à la CRC Bourgogne-Franche-Comté, Séverine Lacroix, attachée territoriale principale, occupait le poste de directrice générale des services de la commune de Blanzay en Saône-et-Loire depuis août 2019.

SAÔNE-ET-LOIRE : UN NOUVEAU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA POLICE NATIONALE. **Xavier Badier** est le nouveau directeur départemental adjoint de la police nationale de Saône-et-Loire et commissaire de la circonscription de police nationale de Chalon-sur-Saône.

décideurs

À LA UNE

Un salon pour ne pas rater le train de l'IA

Doubs. Après une première édition qui avait su trouver son public avec près de 150 participants, le Printemps de l'IA était de retour, le 10 avril, à Besançon pour une deuxième édition visant à acculturer et accompagner le tissu industriel régional dans cette révolution majeure.



En France, l'IA est au cœur des priorités économiques et industrielles.

Avec le plan France 2030, des investissements conséquents sont alloués pour accélérer le développement de l'intelligence artificielle, rattraper le retard de la France et positionner le pays comme un leader dans ce domaine. Les initiatives se multiplient, qu'il s'agisse de nouvelles réglementations européennes pour une IA plus éthique et durable, de formations spécialisées, de pôles d'excellence ou encore de partenariats public-privé visant à renforcer l'innovation et l'adoption de l'IA dans les entreprises. « C'est en partant de ce constat que le Pôle des microtechniques (PMT), dont l'une des missions principales est d'accompagner ses 270 adhérents industriels, laboratoires de recherche et établissements de formation de BFC dans leurs transitions, dans un double objectif de catalyser l'innovation et d'accélérer le business, a porté, avec l'institut Femto-ST, la création d'un salon dédié à l'IA, précise Renaud Gaudillière, directeur du PMT. La première édition, en 2024, de ce Printemps de l'IA avait pour objectif d'apporter un éclairage sur ce sujet effervescent, d'enlever la couche de magie de cette technologie source de bien des fantasmes pour la faire atterrir dans le champ des réalités des entreprises. Au vu du succès de cette journée et de l'accélération fulgurante du phénomène IA, qui voit aujourd'hui 48 % des PME nationales se déclarer intéressées, contre 72 % dans le monde, nous avons décidé d'en faire un événement annuel ».

L'IA, UN TRAIN LANCÉ À GRANDE VITESSE

L'édition 2025 a ainsi réuni, le 10 avril à la Maison de l'économie, à Besançon, au travers de conférences, de tables rondes thématiques et de cas d'usages concrets, des experts de renom comme Christophe Nicolle, chercheur en ingénierie des connaissances et du raisonnement artificiel au laboratoire Ciad à Dijon ou Marc Gardette, directeur adjoint de la technologie chez Microsoft France, des acteurs clés du secteur industriel comme Olivier Ballet, directeur d'Opales, Arnaud Pelletier, dirigeant de CMPhy ou Anne-Delphine Beaulieu de chez Lisi Group, ainsi que des



À gauche : Renaud Gaudillière, directeur du PMT, Pôle des Microtechniques (Crédit : Yoan Jeudy/PMT). À droite : un des nombreux séminaires de la deuxième journée du Printemps de l'IA (Crédit : Yoan Jeudy/PMT), qui s'est déroulée le 10 avril à la maison de l'économie à Besançon (photo en bas - Crédit : JDP).

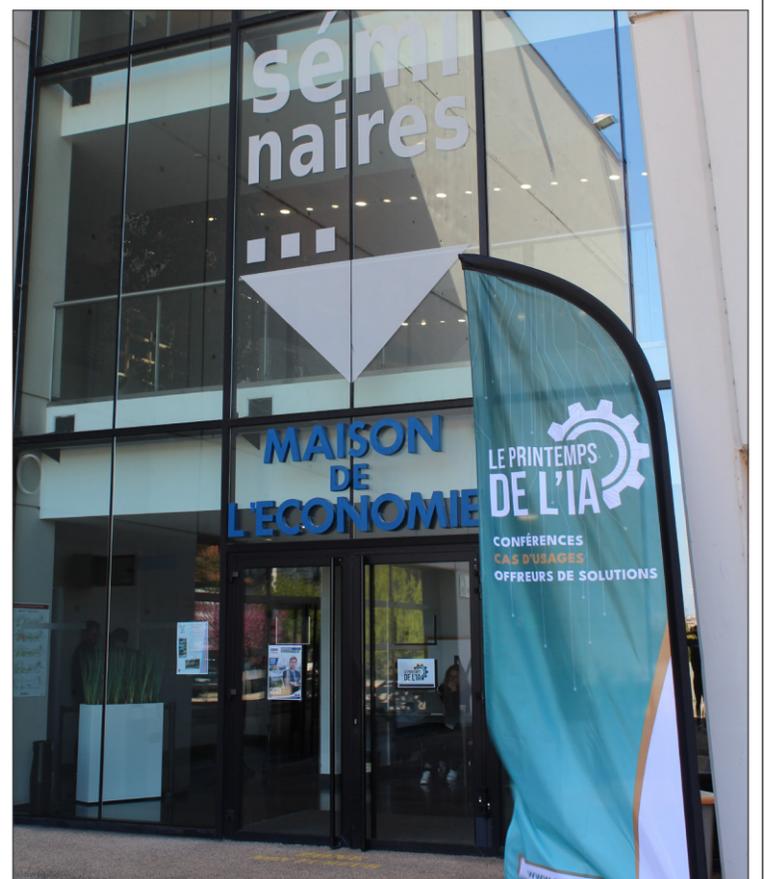
innovations technologiques pour offrir un panorama complet des avancées en intelligence artificielle. « Nous avons opté pour un format hybride mêlant acculturation par des experts via les conférences, retours concrets en table ronde d'entreprises locales ayant déjà franchi le cap de l'IA et mise en relation avec des offreurs de solutions réunis dans un village d'exposants, pour répondre au mieux aux enjeux de cette technologie particulière qui, à l'inverse de la plupart des autres innovations, touche toutes les typologies d'entreprise, des grands groupes aux PME en passant par les ETI, et dont le coût d'acquisition ne représente pas un obstacle ». Cette deuxième édition a accueilli 180 participants. Un chiffre en augmentation par rapport à l'an passé où 140 personnes avaient été comptabilisées.

Automatisation avancée, maintenance prédictive, amélioration de la chaîne de production, gestion des besoins énergétiques en fonction de la production, réduction des coûts opérationnels, anticipation des tendances et des innovations, personnalisation des services... l'intelligence artificielle s'impose aujourd'hui comme un levier stratégique pour l'industrie, offrant des gains de productivité,

une optimisation des processus et une meilleure prise de décision. « En plus des seuls aspects industriels, l'IA impacte la connaissance et les savoir-faire des entreprises. En cela, elle suscite des craintes et des doutes. C'est pourquoi, avec l'IA, il convient d'ajouter de l'intelligence biologique et de l'intelligence collective afin de mieux l'appréhender et l'encadrer. Si l'intérêt de l'IA n'est plus à prouver, tout l'enjeu est de démarrer du bon pied afin de générer des résultats tangibles rapidement, défend le directeur du PMT. D'autant que le ressenti diffère en fonction de la maturité du dirigeant sur le sujet, de simple évolution technique à révolution majeure. Une chose est sûre : le train de l'IA est en marche et il roule très vite. Notre rôle en tant que pôle de compétitivité est d'embarquer nos adhérents dans ce train, de les aider à identifier des cas d'usages pertinents pour lever les freins et ainsi rester dans cette course à l'IA qui se joue à l'échelle mondiale et dont les implications ne cessent de se multiplier et dépassent de loin tout ce que l'on pouvait imaginer ».

Une troisième édition du Printemps de l'IA est déjà programmée pour le 11 juin 2026.

Frédéric Chevalier



LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE L'IA DE BFC présentes dans le village des exposants du Printemps de l'IA

Livdeo

■ Créée par Ciprian Melian, la société bisontine Livdeo révolutionne l'accès à la culture et aux arts grâce à l'intelligence artificielle. Ces outils, récompensés sur la scène internationale avec un Webby Award 2022 et un Good Design Award 2021, transforment l'expérience culturelle, rendant les visites de musées et les interactions avec le patrimoine culturel plus immersives et accessibles. Après GEED, la réalité augmentée de FeelTheArt, par exemple, apporte l'art hors les murs et pour tous les publics, offrant une expérience utilisateur enrichie, tandis que Dicte.AI facilite la communication en transformant les échanges audios en comptes-rendus automatiques. Ces innovations illustrent l'engagement de Livdeo à utiliser l'IA de manière éthique en répondant notamment à des enjeux sociétaux majeurs tels que l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et la suppression des barrières linguistiques grâce à des chatbots vocaux multilingues.

« En développant ses technologies en France, Livdeo, membre French Tech et French Touch, contribue à la souveraineté technologique et au rayonnement international de la culture française, affirme Ciprian Melian. Nos solutions démontrent le potentiel transformateur de l'IA, ouvrant la voie à un avenir où la culture et les arts sont véritablement accessibles à tous, renforçant ainsi les liens sociaux et la cohésion culturelle ».

◆ livdeo.com



Onlineformapro

■ Basée à Vesoul (70), Onlineformapro se positionne depuis plus de 25 ans à l'avant-garde du digital learning, révolutionnant l'apprentissage en intégrant l'IA à tous les niveaux de sa solution globale. « Notre écosystème complet inclut un LMS (Learning management system) disponible en 24 langues, une suite d'outils auteurs boostés par l'IA, des fonctionnalités de social learning et de visioconférence, ainsi qu'un vaste catalogue de contenus de formation sur étagère et des développements sur mesure. Nos formateurs experts en IA accompagnent les entreprises dans l'intégration de l'IA à travers des formations sur mesure, en présentiel. Objectif: améliorer la performance, automatiser les processus, réduire les coûts et optimiser la prise de décision », précise Maxime Vauthier, directeur Pôle digital learning chez Onlineformapro. La société accompagne plus de 26 millions d'apprenants dans 20 pays et a notamment pour clients BMW France, Hermès, l'ANSSI, la CNIL, la SNCF, la Banque de France et Adecco.

◆ onlineformapro.com

Opales

■ Basée à Lons-le-Saunier (39), Opales réalise des systèmes de contrôle par caméras adaptés à chaque étape de la production. De la faisabilité jusqu'à la formation, en passant par l'étude, la réalisation, la mise en service, l'entreprise couvre l'ensemble des projets de contrôle par vision avec plus de 2.000 caméras installées sur les cinq continents.

Opales propose également des solutions de traçabilité de production sur les résultats des contrôles, les statistiques et l'archivage des images.

◆ opales.fr



Hivelix

■ Hivelix, société bisontine spécialisée en simulation multiphysique et intelligence artificielle, accompagne les entreprises vers l'industrie 4.0 grâce aux jumeaux numériques.

Son approche pluridisciplinaire combine simulation numérique avancée (CFD, thermique, chimie, électrochimie, milieux granulaires...) et IA afin de développer des solutions sur mesure, parfaitement adaptées aux enjeux spécifiques des entreprises, de la conception de produits innovants à l'optimisation des procédés industriels. Enfin, si aucun modèle numérique adapté n'existe sur le marché, Hivelix conçoit et développe une solution dédiée et entièrement sur mesure.

CBrio Energy

■ Implantée Semur-en-Auxois, CBrio Energy évolue dans le domaine de l'efficacité énergétique. « Nous proposons des solutions pour réduire les factures énergétiques, en installant des équipements capables de suivre et piloter les consommateurs, de visualiser en temps réel leurs consommations et d'accompagner nos clients avec une équipe d'energy manager et l'IA vers la neutralité carbone, explique Sylvain Gully co-fondateur de la société. L'ensemble des coûts est intégralement financé par les économies que nous garantissons ».

L'entreprise fait partie d'un réseau international présent dans 70 pays et suit plus de 12.000 sites dans tous secteurs d'activité.

R I E N .

C ' E S T

L E M E N U

D U J O U R

P O U R

D E S M I L L I O N S

D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
RESTOSDUCEUR.ORG



Côte-d'Or. Déjà largement présente localement, l'entreprise inaugurerait, mardi 15 avril, sa nouvelle agence dans le sud de Dijon, la quatrième en Côte-d'Or, cette fois dédiée à l'informatique industrielle et à la robotique.

Atol CD affirme son ancrage territorial

Voilà une preuve s'il en fallait encore une, qu'Atol CD, spécialiste de la transformation numérique, fait de la Côte-d'Or et de la Bourgogne Franche-Comté son principal lieu de résidence. En plus de son siège basé à Gevrey-Chambertin, de sa succursale bisontine et de ses deux agences à Dijon, l'entreprise investit le sud de la capitale des ducs de Bourgogne avec la volonté d'y relocaliser une partie de ses 270 collaborateurs. « C'est avant tout pour leur bien-être, explique Amélie Sirugue, responsable communication chez Atol CD. En réalité, on pourrait aussi bien effectuer notre travail de n'importe où, 85% de notre chiffre d'affaires étant réalisés hors de la région. Être implanté ici n'est pas du tout un frein pour notre développement, et cela offre une qualité de vie et un calme que l'on ne peut pas avoir dans des plus grandes villes. » Avec cette nouvelle agence, Atol CD s'offre 140 m² de bureaux et de salles de travail, « offrant un espace collaboratif pour les équipes internes et les partenaires », ainsi qu'un show-room de 150 m² permettant aux clients de découvrir et

d'interagir avec les solutions robotiques développées par l'entreprise. « Cette nouvelle agence dédiée à l'informatique industrielle et à la robotique représente une étape clé dans notre développement sur le secteur industriel, détaille Jean-Philippe Porcherot, président d'Atol CD. Elle nous permet de répondre aux enjeux de nos clients en matière d'automatisation et d'optimisation des processus industriels, et renforce notre positionnement en tant qu'acteur de l'innovation technologique ».

DÉMOCRATISER LA ROBOTIQUE

Cette inauguration était également l'occasion pour l'entreprise cote-d'orientée de présenter sa nouvelle innovation logicielle : Replix, une solution qui rend la programmation robotique « rapide, intuitive et accessible à tous, sans nécessiter de compétences en programmation ». « Le concept est de capitaliser sur la gestuelle de l'opérateur humain sans le remplacer, explique Gaëtan Lhomme, responsable du pôle industrie d'Atol CD et directeur de Replix. Il s'agit de répliquer le geste de travail avec un outil équipé de capteurs. » Le système capture le mouvement et l'envoie au robot qui peut ensuite



Gaëtan Lhomme (à gauche) et Jean-Philippe Porcherot, respectivement responsable du pôle industrie et président d'Atol CD, devant un bras robotique contrôlé par la solution logicielle Replix. Crédit : JDP.

le reproduire automatiquement. « Cette innovation répond à la fois à la pénurie de roboticiens, d'opérateurs en tout genre en passant par la nécessité de protéger les opérateurs de la pénibilité de

certaines tâches », ajoute Atol CD. Cette solution, fruit d'un projet d'innovation mené avec MBDA (aéronautique, spatial et armement) et Fuzzy Logic (ingénierie robotique), permet des applica-

tions industrielles multiples, notamment pour le soudage, le ponçage, la peinture ou le détachement.

Killian Roblot

Région BFC. La CEBFC accompagne les projets de rénovation énergétique des infrastructures et bâtiments publics par le biais de cette enveloppe et espère un effet levier x 3.

50 M € dédiés à la transition énergétique

Bien que la fin des mandats municipaux approche, les projets d'investissement se poursuivent dans les communes pour engager les territoires dans la transition énergétique. Pour encourager les collectivités à adhérer, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté (CEBFC) initie une démarche qui lui est propre et débloque une enveloppe de 50 M€ sur l'année 2025. Les projets éligibles concernent la rénovation des infrastructures et bâtiments publics. L'ambition reste d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les coûts. « Il peut s'agir d'économiser l'énergie d'un bâtiment avec de l'isolation, de modifier des éclairages publics, de repenser le chauffage avec une pompe à chaleur ou des énergies vertes mais aussi de modifier un système de ventilation pour améliorer la qualité de l'air ou encore d'installer des bornes

Grégory Louchet : « Nous espérons un effet levier et que 50 M€ d'emprunt déclenchent 150 M€ d'investissements sur le territoire. »
Crédit : JDP.



pour une flotte de véhicules électriques », détaille Grégory Louchet, directeur du développement entreprises et institutionnels de la Caisse d'Épargne régionale. La liste n'est toutefois pas exhaustive, la banque préférant examiner les dossiers au cas par cas et couvrir l'ensemble de la région. « Nous espérons un effet levier et que

50 M€ d'emprunt déclenchent 150 M€ d'investissements sur le territoire. » Désireuse de s'inscrire comme la banque de la transition et des collectivités, la CEBFC affectera la collecte des fonds de ses clients à ces projets de développement du territoire. « L'emprunt sera indexé sur le taux du livret A, il est donc variable mais encadré régle-

mentairement. » Les projets soumis à la banque pourront débiter avec une enveloppe de financement de 50.000 €. « Il n'y a pas de projet de petite ou grande envergure car tous les projets sont importants pour les territoires », conclut Grégory Louchet.

Nadège Hubert

Jura

SMOBY AGRANDIT SON TERRAIN DE JEU. Le premier fabricant de jouets français, Smoby, se prépare à investir 26 M€ pour agrandir son site de production d'Arinthod dans le Jura. L'entreprise a en effet choisi de relocaliser en France ses activités chinoises et prévoit donc construire un nouveau bâtiment de 14.000 m² pour renforcer son usine actuelle de 35.000 m². Le futur site devrait s'accompagner d'une zone extérieure destinée au stockage et intégrer l'installation de panneaux solaires tandis qu'une nouvelle route sera créée. Cet investissement devrait enfin conduire à la création d'une vingtaine d'emplois, à condition que Smoby complète le financement nécessaire à la bonne réalisation du projet. **N. H.**

Doubs

RESTRUCTURATION DE L'HÔTEL KYRIAD MONTBÉLIARD SOCHAUX. Proche de la gare, à deux pas de l'usine Stellantis et du stade de foot Bonal, l'hôtel Kyriad Montbéliard Sochaux (66 chambres, 3*) se transforme pour « continuer d'attirer une clientèle business » et « développer une clientèle de loisirs, notamment par le biais d'un nouvel espace bien-être avec piscine et sauna et d'un espace fitness ». L'hôtel sera (six nouvelles chambres) les espaces communs seront rénovés de même que le confort thermique (pompe à chaleur et meilleure isolation). Une partie des travaux prendra fin en juin. L'hôtel rouvrira ses portes à l'été 2025.

en bref

Yonne. À Auxerre, la place de l'Hôtel de Ville s'est transformée en village éphémère dédié aux seniors et aux services à domicile.

Bien vieillir chez soi, ça se prépare dès aujourd'hui

Dans l'Yonne comme ailleurs, le vieillissement de la population est une réalité bien présente. « Environ 80 % des personnes âgées souhaitent rester à domicile. Cela implique des besoins croissants en accompagnement, en soins, en aide administrative ou encore en entretien du logement », dénonce Jérôme Attiave, directeur d'AJ Services. C'est pour répondre à cette demande que son entreprise a proposé aux acteurs de l'aide à domicile de se rassembler. Ateliers bien-être, cuisine, médiation animale et job dating : la place de l'Hôtel de Ville d'Auxerre s'est transformé, ce mercredi 16 avril, en un véritable village dédié aux seniors et aux professionnels du service à la personne. À l'origine de cette première édition baptisée Le Printemps des Seniors et des Services à Domicile, l'entreprise AJ Services entend sensibiliser le grand public aux enjeux du vieillissement et à



Malgré les travaux en cours sur la place de l'Hôtel de Ville, les organisateurs ont tenu à maintenir l'événement en plein cœur de la ville. Crédit : JDP

l'importance d'un accompagnement de qualité à domicile. « L'idée, c'est de renseigner les personnes, de leur faire découvrir les services existants, mais aussi de valoriser les métiers du secteur », explique Jérôme Attiave, à l'initiative du projet. Une large mobilisation rendue possible par la volonté commune de promouvoir un

secteur indispensable, mais encore trop méconnu.

Plus qu'un simple événement ponctuel, Le Printemps des Seniors a vocation à s'inscrire dans la durée. « L'objectif est de pouvoir renouveler cette journée chaque année, et pourquoi pas de l'organiser dans d'autres villes de l'Yonne », annonce Jérôme Attiave. Lancé à l'automne

dernier, le projet a rapidement trouvé un écho favorable auprès des acteurs institutionnels comme des structures de terrain. « C'était l'occasion de nous réunir - entre acteurs de l'aide à domicile - et de nous faire connaître localement », ajoute Thibaud Amelot, président de Sport Santé Domicile (SSD). « Ce n'est pas un événement pour nous mettre en avant, mais pour promouvoir tout un écosystème. C'est un secteur qui mérite davantage de reconnaissance, et cela commence par la rencontre entre les professionnels et les citoyens », poursuit le directeur d'AJ service.

En parallèle des recrutements, les visiteurs peuvent profiter d'ateliers variés : séances de cuisine animées par le restaurant indien Shiva Nagar, médiation animale, sport et bien-être encadrés par des spécialistes. De quoi faire de cette journée un moment utile et convivial, au service d'un enjeu essentiel : bien vieillir chez soi, entouré et accompagné.

Enzo Beaudet

Yonne. Un an et demi après son ouverture, Julien Bedu et Thomas Poirier décrochent un Bib Gourmand en misant sur des produits frais, le « fait maison » et des tarifs attractifs. La « recette » du succès.

Le Sarment décroche les honneurs du Guide Michelin

Ils se sont rencontrés en 2011, dans les cuisines du Soleil d'Or, à Montigny-la-Resle. L'un sortait tout juste de l'école, l'autre arrivait dans la région. Depuis, Thomas Poirier et Julien Bedu ont toujours conservé le contact. Après des années à se croiser, ils décident en 2023 de créer Le Sarment. Un retour aux sources, donc, autant qu'un saut dans le vide. Thomas Poirier quitte son poste à la Villa Florentine, un étoilé lyonnais. Julien Bedu, lui, tourne la page et se consacre pleinement à ce projet. « On arrivait au bout, chacun de notre côté. Il fallait que tout s'emboîte : nos familles, nos envies, l'opportunité », confie Thomas Poirier.

Dès l'ouverture, la ligne est claire : des produits frais, locaux, de saison, et surtout, une cuisine « honnête, qui ne



Julien Bedu et Thomas Poirier ont ouvert le Sarment le 9 novembre 2023, date de l'anniversaire du fils de ce dernier. Crédit : Le Sarment

triche pas ». « On fait ce qu'on sait faire. On ne cherche pas à épater. Juste à bien faire, et à faire plaisir », résume Julien Bedu. Pas de plat signature, mais une carte courte et renouvelée, avec parfois quelques suggestions en ardoise. Le succès ne tarde pas. Le bouche-à-oreille fait son œuvre et les couverts s'enchaînent. « On n'avait pas pour ambition de décrocher un Bib Gourmand. On voulait que ça marche, tout simplement », raconte Julien

Bedu. Et pourtant, sans prévenir, la distinction du Guide Michelin tombe. Une « grosse surprise », et un vrai coup de projecteur.

RIEN N'A RIEN CHANGÉ... OU PRESQUE

Depuis, la fréquentation a grimpé. Surtout en semaine. Mais la philosophie, elle, reste la même. « Pas de changement. On a eu ce Bib en faisant ce qu'on aime, on continue », revient Julien Bedu. Pas

d'agrandissement prévu non plus. La capacité maximale tourne autour de 40 couverts en salle, une cinquantaine avec la terrasse. « Au-delà, on ne pourrait pas suivre. On préfère limiter pour préserver la qualité », annonce Julien Bedu. Et la suite ? Pas d'étoile Michelin en ligne de mire. « Le lieu ne s'y prête pas. Et ce n'est pas ce qu'on cherche », lance Thomas Poirier.

Les projets, eux, sont plus concrets : développer la cave, avec des vins de niche, des références encore rares. Déjà 140 bouteilles dorment dans la cave du Sarment, principalement issues de la Bourgogne, mais aussi des Côtes-du-Rhône ou du Sancerre. Le Sarment ne rêve pas plus grand. Il rêve juste de continuer à bien faire, à son rythme, et de voir les habitués revenir, sourire aux lèvres.

E.B

Saône-et-Loire

FRANCE PROTECT. Accompagnée par Minot & Associés (cabinet conseil en cession d'entreprises à Beaune, Lyon et Paris), l'entreprise France Protect, spécialisée dans la distribution et la fabrication d'équipements de protection individuelle (EPI), a été cédée par ses fondateurs Magali et Yves Chevallier « qui souhaitent assurer son développement par la cession à un tiers », explique le cabinet. Élodie Chevallier, la sœur de Magali, poursuivra l'aventure aux côtés du repreneur Thierry Lequin. Ce dernier est un entrepreneur expérimenté dans la gestion et le développement d'entreprises dans divers secteurs. Il a créé une société spécialisée dans le négoce et le recyclage de cartouches d'impression, avant de se diversifier dans l'immobilier, la location de vélos et l'emballage. Entreprise familiale fondée en 1996 à Champforgeuil, France Protect accompagne avec ses EPI des secteurs tels que l'industrie métallurgique et nucléaire, le BTP et l'agroalimentaire, en fournissant des solutions sur mesure pour assurer la sécurité des employés. France Protect propose également une activité de fabrication sur mesure afin de proposer des EPI adaptés aux besoins spécifiques de ses clients. En 2015, l'entreprise se distingue sous la direction de Magali Chevallier, en intégrant des solutions innovantes, notamment des EPI connectés et sans fil, visant à améliorer la sécurité et le confort des employés. En 2024, France Protect a réalisé 4 M€ de chiffres d'affaires avec 12 collaborateurs.



Line Chevallier, Elodie Chevallier, Magali Chevallier, Thierry Lequin, Yves Chevallier. Crédit : Minot & Associés

Région BFC

UN NOUVEAU SOUTIEN DE L'ÉTAT À LA FILIÈRE HYDROGÈNE BFC. Dans le cadre de sa nouvelle version de la stratégie nationale hydrogène dévoilée le mercredi 16 avril, le gouvernement soutient dans le cadre du PIIEC, le projet de nouvelle usine porté par l'équipementier Gen-Hy, qui industrialisera à Allenjoie (Doubs) sa technologie de rupture des membranes échangeuses d'anion (MEA) pour les électrolyseurs, ainsi que le projet d'École de l'Hydrogène piloté par la région BFC en partenariat avec 18 structures publiques et privées, dont le rectorat de région académique, France Travail et l'université Marie et Louis Pasteur dans l'Appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir, avec une aide attendue de France 2030 de près de 6 M€. Le ministre de l'Industrie Marc Ferracci s'est rendu dans le Nord franche-Comté pour faire part de ses nouveaux engagements. Un déplacement organisé alors que la filière hydrogène locale subit quelques remous avec la gigafactory d'électrolyseurs McPhy qui, après la démission de son directeur général, annonce entrer dans une procédure pour tenter de retrouver un repreneur, confirmant que ses ressources financières ne lui permettraient pas de poursuivre ses activités au-delà de juin 2025.

en bref

Région BFC. les deux pépites locales font partie de la 2^e promotion de ce programme d'accélérateur de croissance porté par la filière nucléaire, Bpifrance et l'État via la Direction générale des entreprises.

Filière nucléaire : Sintermat (21) et Setforge (71) distinguées

Bourgogne Franche-Comté

Durant dix-huit mois, 24 entreprises implantées sur tout le territoire français ont été sélectionnées pour participer à un programme ciblé et personnalisé afin d'accélérer leur croissance dans un contexte de relance du nucléaire en France : c'est l'ambition du dispositif « l'accélérateur nucléaire » - porté par les acteurs de la filière, Bpifrance et l'État, via la Direction générale des Entreprises -, qui, pour sa 2^e promotion, a choisi 24 entreprises dont deux bourguignonnes : Sintermat et Setforge.

Situé à Venarey-lès-Laumes (21), Sintermat a été créé en 2016 par Foad Naimi après une dizaine d'années de recherche à l'université. La PME de 25 collaborateurs industrialise un procédé innovant issu de la métallurgie des poudres, appelé le frittage Flash (ou frittage SPS) qui permet « de concevoir des matériaux augmentés à partir de poudres métalliques, composites et naturelles, et dont les applications sont multiples : aéronautique, défense, industrie, luxe, énergie, santé... ». Setforge (groupe Farinia), situé à La Clayette (71) est un spécialiste de l'usinage, de la forge et du façonnage des métaux qui



En 2022, Sintermat et son fondateur Foad Naimi avaient reçu un trophée Inpi pour « pour le rôle essentiel de la propriété industrielle dans sa stratégie de développement ». Crédit : Archives Inpi.

fabrique « des pièces ultra-résistantes destinées à des techniques de pointe utilisées dans les industries automobile, aéronautique, ferroviaire, de l'énergie et de la défense ».

« ACCOMPAGNEMENT INTENSIF »

De tailles très variées, les 24 PME, ETI et startups en croissance sélectionnées pour cette promotion comptent en moyenne 64 collaborateurs et réalisent un chiffre d'affaires moyen de près de 15,1 M€ en 2024. Leurs dirigeants suivront un parcours d'accompagne-

ment intensif sur 18 mois afin de leur donner les outils nécessaires pour libérer leur potentiel de croissance.

- Conseil : chaque entreprise réalisera un diagnostic d'entrée personnalisé pour identifier les axes prioritaires de croissance et aura accès à des modules de conseil adaptés en fonction de la taille de l'entreprise et de ses objectifs.

- Formation : les dirigeants participeront à six séminaires coconstruits avec l'École polytechnique executive education, leur permettant de renforcer leurs compétences et de nour-

rir leurs réflexions stratégiques entre pairs.

- Rencontres filières : les entrepreneurs participeront à six journées dédiées aux enjeux de la filière et auront un accès privilégié à 5.000 entreprises du réseau Accélérateurs de Bpifrance, et plus largement à l'ensemble des communautés portées par Bpifrance et ses partenaires. « Nous sommes ravis de lancer la deuxième promotion de l'Accélérateur Nucléaire, un programme qui s'inscrit pleinement dans notre mission d'accompagnement à la croissance des entreprises françaises, se réjouit Matthieu Heslouin, directeur exécutif de l'accompagnement chez Bpifrance. Le succès de la première promotion démontre l'importance d'un accompagnement ciblé et personnalisé pour les acteurs de la filière nucléaire (...) nous offrons aux PME et ETI participantes les outils nécessaires pour relever les défis de demain, qu'il s'agisse de l'anticipation des évolutions du secteur, de l'amélioration de la performance opérationnelle ou de l'attraction et la fidélisation des talents. Nous sommes convaincus que ce programme contribuera significativement à renforcer la filière nucléaire en France. »

Emmanuelle de Jesus

Région BFC. L'enquête annuelle « Prévisions 2025 de recrutements de cadres en Bourgogne-Franche-Comté » de l'Apec (association pour l'emploi des cadres) a été dévoilée début avril.

L'emploi des cadres en baisse en BFC

Bourgogne Franche-Comté

L'Association pour l'emploi des cadres (Apec) vient de dévoiler sa traditionnelle enquête sur les prévisions de recrutements des cadres en BFC en 2025. Selon l'étude, 5.880 cadres ont été recrutés en Bourgogne Franche-Comté, soit une baisse de 5% par rapport à 2023, moins marquée que la baisse nationale (-8%). Pour 2025, les prévisions font état de 5.580 recrutements, soit une nouvelle baisse de 5% vs 2024, dans un contexte national morose : faible croissance prévue (+0,7% en 2025) et remontée du chômage (7,6% au deuxième trimestre 2025, selon l'Insee et un contexte macroéconomique alarmiste : géopolitique anxieuse (poursuite de la guerre en Ukraine, guerre commerciale des USA avec la Chine et dans une moindre mesure, l'Europe),

désinflation, et baisse du taux d'épargne des ménages.

2024, REPRISE ANNONCÉE

L'année dernière, les créations nettes de postes (1.740), étaient en hausse par rapport à 2023 (1.660). Les recrutements se concentraient sur le commercial-marketing (21%), la production industrielle (16%), et les études R&D (14%). 56% des recrutements réalisés en Bourgogne et 44% en Franche-Comté.

DES CADRES MOINS ENGAGÉS

55% des recrutements devraient être réalisés par des PME en BFC contre 64% à l'échelle nationale. L'industrie représente 39% des recrutements, suivie des services (24%) et du commerce (8%). Les secteurs qui recrutent le plus sont la comptabilité (9%), le management administratif et

financier (5%), l'audit (4%), la qualité (3%)...

Concernant l'item de la mobilité professionnelle : 39% des cadres envisagent de changer d'entreprise dans les 12 mois, et 49% ressentent l'envie « de temps en temps ou régulièrement » de démissionner. L'intérêt des missions (55%), l'équilibre vie personnelle/professionnelle (53%), et la rémunération (42%) sont prioritaires dans les critères cités par les cadres pour changer d'entreprise. 40% des cadres en BFC ne seraient pas prêts à candidater à une offre d'emploi qui ne préciserait pas le salaire du poste, et 38% envisageraient sérieusement de changer d'entreprise si on leur proposait un salaire 10% supérieur à leur salaire actuel. 69% des cadres se disent néanmoins attachés à la Bourgogne Franche-Comté, notamment pour son cadre de vie (73%) et le coût de la

vie (55%). Les opportunités d'emploi pour le cadre ou son conjoint apparaissent comme des points faibles.

NOUVEAU RAPPORT DE FORCES

Ce contexte impacte les rapports de force entre recruteurs et cadres : l'étude prévoit une baisse des marges de négociation salariale ainsi que de moindres opportunités pour les jeunes diplômés comme pour les cadres expérimentés. L'Apec anticipe également des difficultés accrues pour les seniors (22.400 cadres de plus de 55 ans en emploi) et les demandeurs d'emploi (16.310, dont 3.310 seniors). L'étude souligne, au vu de ce contexte, « la nécessité de politiques de diversité et inclusion » pour répondre aux défis du marché.

E. de J.

Région BFC

LA FILIÈRE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES RECRUTE.



Les acteurs de la filière des réseaux électriques (Enedis, RTE, FNTP, Serce, SNER, Gimelec, Sycabel) ont commandé une étude pour évaluer leurs besoins en recrutements d'ici à 2030. En BFC,

2.975 emplois seront à pourvoir. Pour assurer la résilience des réseaux, leur adaptation au changement climatique et le développement de la production décentralisée d'électricité (éolien, solaire, hydraulique...), et en prévision de l'électrification des usages (mobilité, chauffage...), les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution électrique, RTE et ENEDIS, ont prévu d'investir 200 Mds € cumulés d'ici à 2040. Le nombre d'emplois à pourvoir s'annonce massif. Au niveau national, 80% des besoins en recrutement se concentrent sur les métiers de maîtrise et d'exécution, exercés par les entreprises de travaux électriques regroupées au sein du Serce. En BFC, elles devraient recruter majoritairement plus de 700 monteurs réseaux et chefs de chantiers et 340 emplois supplémentaires (conducteurs de travaux, techniciens de bureaux d'études, techniciens études de prix, techniciens et chargés d'affaires).

ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS

Pour répondre à ces enjeux, la filière travaille sur plusieurs axes dont la valorisation de ces métiers et l'adaptation des contenus enseignés par diplômes, prioritairement dans les lycées (bac pro / BTS). À cette fin, un programme national, « Écoles des Réseaux pour la transition énergétique » se déploie depuis deux ans dans les régions en créant un réseau d'établissements partenaires, proposant des classes « colorées » (c'est-à-dire comportant une acculturation aux métiers). En BFC, huit établissements partenaires proposent ainsi un enseignement orienté vers ces métiers et conduisant aux diplômes Bac Pro MELEC, BTS Électrotechnique et au Certificat de spécialisation - Technicien réseaux électriques (TRE), avec un avenir assuré à la clé. La liste est à retrouver sur un site dédié :

♦ ecolesdesreseaux.fr/ecoles

Doubs

120 ANNÉES D'INNOVATION POUR MICRO-MEGA.

Fondée en 1905 à Besançon par Étienne Garnier, Micro-Mega, fabricant d'instruments médicaux dédiés à l'endodontie, s'inscrit dans un parcours d'innovation, depuis la création du premier tire-nerf en 1907 à la récente lime intelligente « zéro casse ». Ses solutions sont aujourd'hui distribuées dans plus de 125 pays, grâce à un réseau de 250 distributeurs. Au-delà de son expertise technique, Micro-Mega est un acteur non négligeable de l'économie régionale : 91% de ses emplois en BFC, représentant plus de 200 emplois directs et indirects ; 72% de ses dépenses fournisseurs effectuées en France, avec une politique d'achat privilégiant les circuits courts et 85% en Europe ; 17,4 M€ de chiffre d'affaires en 2024. En 2025, Micro-Mega dispose d'un nouveau plan d'autonomisation stratégique au sein du groupe Coltene. Ce repositionnement lui permet de piloter directement ses choix commerciaux et son développement à l'international en se recentrant sur ses marchés clés. Deux temps forts à prévoir cette année : les 120 ans de la société célébrés lors de l'European Society of Endodontology (ESE, Paris) en septembre et lors du congrès de l'Association Dentaire Française (ADF) en novembre prochain.

en bref

COLLECTIVITÉS

La circulation dans les métropoles, un enjeu très politique

Région BFC. Les mobilités inter-urbaines seront probablement un des enjeux des prochaines élections municipales. Cette compétence des métropoles est en effet portée par les conseillers communautaires élus au suffrage direct à la fois pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire. Dans ce contexte, à Dijon comme à Besançon, le futur du tram est déjà sur les rails.



Vendredi 21 mars, 9h30 : les journalistes sont conviés par

le président de Dijon métropole, également ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation François Rebsamen. Objet : « présentation du projet d'extension du réseau de transport en commun en site propre (TCSP) et de création d'une 3^e ligne de tramway ». Le 27 mars, les élus communautaires votaient (par 76 voix pour sur 84) le lancement d'une concertation préalable pour le projet de la nouvelle ligne de tramway T3. « La future T3 relierait donc Chenôve à Cap Nord, utilisant des tronçons existants sur un tiers de son circuit et passant, tout en la préservant, par la place Wilson. À Chenôve, le projet des grands vergers du sud, la présence d'Urgo, la requalification envisagée de l'avenue Roland Carraz et l'éventuelle implantation d'un établissement de santé Vyv justifient le choix des élus tout autant que la saturation des lignes à destination de l'université en partant au nord », écrivions-nous dans notre édition du 24 mars, soit un tracé de 10 km dont 3 km de tronçon commun avec les lignes T1 ou T2 sur plusieurs sections. Quid de la desserte de Chevigny-Saint-Sauveur ? « La question de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur s'inscrit dans nos réflexions, mais le tram n'est pas la solution pertinente », a assuré François Rebsamen lors de cette même conférence de presse du 21 mars. Une option de desserte par ligne rapide est plutôt envisagée.

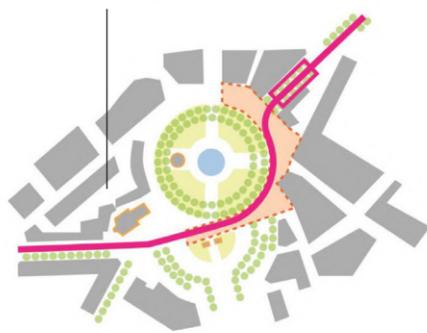
DÉSENGORGER LA VILLE

Ce tracé de la future ligne de tramway T3 ne doit rien au hasard : une étude d'opportunité et de faisabilité commandée par Dijon métropole a comparé différents scénarii pour désengorger la ville, avec un objectif, inscrit dans cette étude : « réduire les flux pendulaires de 10% d'ici 2030 », en se basant sur le chiffre de 100.000 véhicules qui effectuent quotidiennement le trajet domicile-travail et inscrire la métropole dans une stratégie plus large visant à décarboner le transport public et à favoriser des solutions de mobilité durable, avec pour cadre le Plan Climat et Biodiversité 2024-2030. L'étude d'opportunité et de faisabilité affirme un « potentiel de desserte supérieur à celui projeté pour T1/T2 ».

Autre donnée identifiée : la fréquentation du réseau Divia actuel (tram + bus) estimée à 180.000 voyages/jour dont plus de la moitié en tram, avec

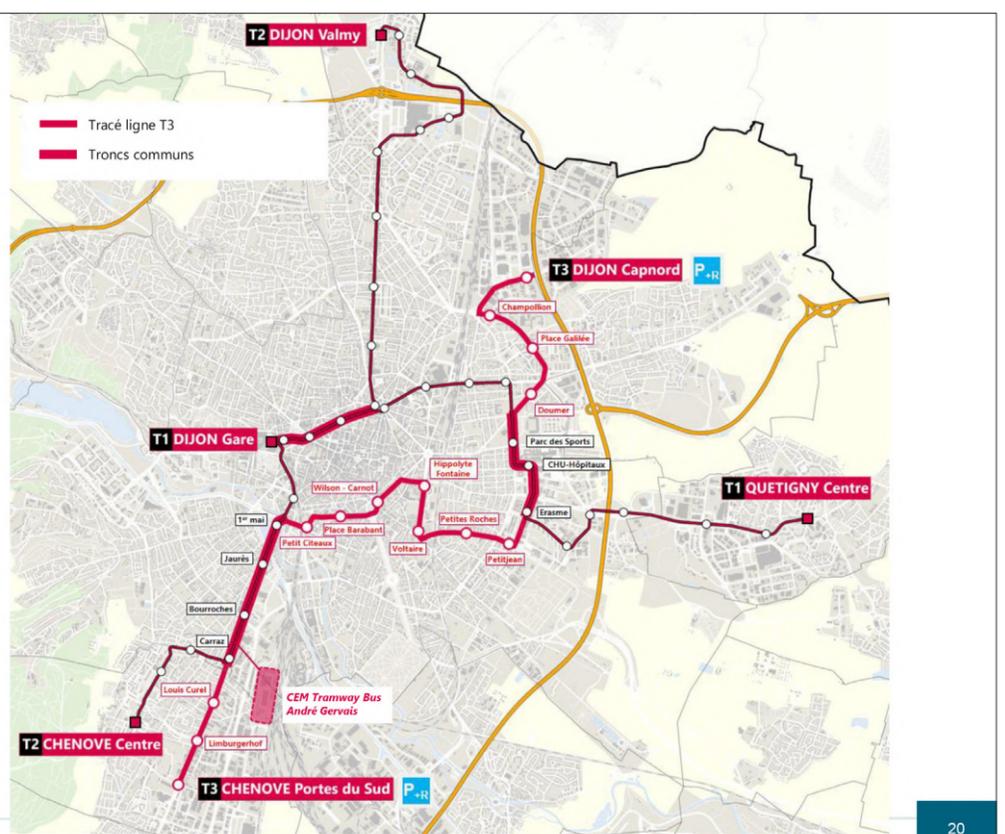
LE TRACÉ TRAM

Secteur centre par la place Wilson



Exemple de tracé possible

egis gautier+conquet



Source : Etudes d'opportunité et de faisabilité, Extension du réseau structurant de transport public (Synthèse des études préalables)

une moyenne de 155,7 voyage/habitant (vs 146,2 au national, selon l'Union des transports publics et ferroviaires issus du rapport 2024 de l'organisme). Un réseau très saturé sur le tronçon Darcy-Université et des lianes 5, 6 et Corol très chargées, selon l'étude. « La fréquentation a augmenté de 10% entre 2023 et 2024 », assure Jean-François Dodet, maire de Saint-Apollinaire et conseiller métropolitain en charge notamment de la qualité de l'air et du plan bruit.

Toujours selon cette étude d'opportunité et de faisabilité, l'investissement prévisionnel serait de « moins de 200 M€ pour une durée de 40 ans comprenant les infrastructures et le matériel roulant », incluant une économie de 17 M€ grâce au montant « du nombre de bus décarbonés économisés sachant que la durée de vie d'un bus est de 15 ans ».

DÉCARBONER LA FLOTTE

La création de cette T3 serait en effet couplée avec une décarbonation progressive de la flotte des bus métropolitains sur les lianes Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Saint-Apollinaire, Talant, Fontaine d'Ouche. La projection

fait état d'une décarbonation de la flotte à 25% en 2026, année des élections municipales, incluant 16 bus standards et 22 bus articulés roulant à l'hydrogène ; 78% de la flotte décarbonée à horizon 2030, 91% en 2032 (année d'élection également) et 100% en 2035, l'intégralité de la flotte roulant à l'hydrogène ou à l'électricité.

Alors que s'amorce la campagne pour les élections municipales qui auront lieu dans moins d'un an, les oppositions se sont exprimées. Le maire de Chevigny-Saint-Sauveur Guillaume Ruet a contesté la mise à l'écart de sa commune, arguant que dans une métropole de 23 communes, « une ville ne peut pas gagner au détriment des autres ». Des élus n'ont pas apprécié n'avoir pas reçu l'intégralité des travaux du cabinet Egis en charge de l'étude d'opportunité et de faisabilité partiellement dévoilée lors du conseil métropolitain, François Rebsamen assurant en retour qu'elle serait disponible à ceux qui le souhaiteraient. Dans son intervention, Emmanuel Bichot (Agir pour Dijon) a évoqué un « investissement considérable de 300 M€ (avec les intérêts de la dette, précisera Laurent Bourguignat, du groupe d'opposition Dijon

Ensemble, Ndlr), selon le chiffre communiqué en commission déplacement et mobilité, qui s'ajoute - avec un faible effet de substitution - au projet dispendieux de renouvellement de la totalité de la flotte des bus pour 185 M€ » et de fustiger une volonté d'éradiquer la voiture, contestée par François Rebsamen.

Le récent sondage commandé à l'institut Ifop par la ville de Dijon a mis la question des mobilités au cœur de leurs préoccupations, avec un taux de satisfaction de 76% concernant l'efficacité du réseau de transports en commun, un peu plus de la moitié des sondés qui trouve la circulation automobile « convenable » et seulement quatre sur dix se disant satisfaits des conditions de stationnement. « Une problématique récurrente dans les grandes villes engagées dans une transition vers une mobilité plus durable », se défend la ville de Dijon dans son bulletin municipal. Nul doute que cette question sera au cœur de la prochaine échéance municipale et, ipso facto, de la métropole.

Emmanuelle de Jesus, avec Killian Roblot et Nadège Hubert

Les dates clés

Voici le calendrier de la mise en œuvre de la ligne T3 tel que définie dans l'étude d'opportunité et de faisabilité présentée fin mars 2025 aux élus métropolitains :

- ◆ **Juin-Juillet 2025** : Concertation préalable pour le projet de la ligne T3.
- ◆ **Septembre 2025** : Approbation du bilan de la concertation et programme de la maîtrise d'œuvre au programme du conseil municipal de septembre.
- ◆ **Fin 2026** : Approbation par le conseil de la Déclaration d'utilité publique (DUP).
- ◆ **Avril-Mai 2027** : Enquête publique.
- ◆ **Été 2028** : Date limite d'obtention de la DUP.
- ◆ **Septembre 2028-Décembre 2029** : Travaux.
- ◆ **Rentrée 2030** : Mise en service de la ligne de tramway T3.

À moins d'un an des municipales, la question des conditions de circulation à Besançon est sur toutes les lèvres, surtout celles des oppositions, qui reprochent à la maire Anne Vignot une dégradation de la situation depuis son arrivée aux responsabilités. L'édile a ainsi commandé une étude pour baser son action sur « des faits et non des ressentis ». Le 27 mars, elle en partageait les résultats avec la presse.

Bouchons à Besançon : Anne Vignot brandit une étude pour sortir du ressenti



L'épineuse question des bouchons à Besançon a fait son grand retour en fin d'année 2024 et au début de 2025, exacerbée par de nombreux travaux de voiries. De quoi raviver les tensions alors que la campagne pour les prochaines municipales a déjà commencé. Anne Vignot, maire de la ville et présidente de Grand Besançon Métropole (GBM), a diligenté une étude sur l'état de la circulation et les mobilités bisontines courant sur plusieurs années afin « d'objectiver par des données fiables le ressenti de dégradation de la circulation exprimé par les usagers », précise l'édile qui en avant-propos rappelle le caractère unique à plus d'un titre de Besançon : « Nous sommes une ville moyenne assez dense (120.000 habitants) avec une couronne de communes peu denses, ce qui fait de Besançon une centralité particulièrement attractive : elle ne peut pas être critiquée pour cela. De plus, nous avons également un relief qui contraint. Si l'on compare à ce qui se passe à Dijon, le phénomène est tout autre, avec des centralités qui s'exercent également sur les communes de couronne de plus de 10.000 habitants et un relief inexistant ». « Le phénomène de congestion existe depuis que les formes urbaines existent, depuis les premières voies romaines, oserais-je dire. Cela se produit à chaque fois que l'on concentre des usagers et des usages aux mêmes endroits, cela entraîne

des conflits qu'il faut arbitrer et gérer au mieux », argue de son côté Daniel Mourot, directeur des mobilités de GBM.

L'étude s'est notamment appuyée sur les comptages du département du Doubs et de la DIR Est réalisés entre 2012 et 2019, puis en 2023 sur le trafic journalier moyen des principaux axes d'entrée de la ville. Il en ressort une baisse de 2 % du trafic, soit environ 3.350 véhicules de moins. « Contrairement au ressenti, il n'y a donc pas de tendance globale à la hausse », appuie Daniel Mourot. L'étude montre par ailleurs des modifications de polarités dans le temps avec des trafics plus importants à l'ouest de la ville et plus faibles à l'est. On enregistre une forte baisse sur la côte de Morre de 5 % et une augmentation de 3,4 % sur la voie des Mercureaux. Concernant les heures de pointe, elles restent similaires entre 2017 et 2023 et concentrent en moyenne 40 % du trafic journalier, avec un

« Dans la couronne de Besançon, il n'y a pas de villes de 10.000 habitants qui ont leur propre centralité, capable d'offrir aux gens des services qu'ils n'auraient ainsi pas besoin d'aller chercher jusqu'au centre. »

pic vers 8 heures le matin et un autre en fin de journée entre 17 et 19 heures.

Calculée à l'aide des données GPS embarquées dans les véhicules de 2019 à 2024 sur les mois de janvier et février, l'analyse des temps de parcours s'est portée sur 17 itinéraires représentatifs des trajets



quotidiens. Là encore, la détérioration générale constatée est de l'ordre d'une minute et 30 secondes en plus pour le même parcours qu'il y a cinq ans, réalisé entre 7 et 9 heures. Dans le détail toutefois, des points noirs se révèlent, avec notamment la place Leclerc qui voit ses temps de parcours moyens augmenter de 30 % le matin et de 50 % le soir, alors même que le nombre de véhicules journalier a baissé de 80.000 à

50.000 avec les aménagements réalisés il y a dix ans. « Sur ce carrefour, nous avons l'équivalent du double de la circulation de l'autoroute », affirme Daniel Mourot. 500 bus y passent chaque jour et des milliers de piétons. Sur ce secteur qui a connu une vraie dégradation de sa circulation en 2024 en raison

de travaux, nous avons revu la priorisation des bus et travaillé sur de nouveaux scénarios pour les capteurs et automates qui gèrent le grand nombre de feux du carrefour. Ce qui a permis d'améliorer les choses ».

LES MOBILITÉS DÉCARBONNÉES EN HAUSSE

Côté stationnements payants, le statu quo est encore de mise, avec peu d'évolution depuis 2018. En revanche, la fréquentation des parkings relais enregistre une belle croissance avec plus 25 % de fréquentation par rapport 2019.

Enfin, sur les autres mobilités, Anne Vignot affiche sa satisfaction face aux bons chiffres des transports en commun après « une crise de la Covid qui a été redoutable pour ce type de mobilité ». La collectivité affiche ainsi une hausse de la fréquentation de 5 % par rapport à 2019, soit un million de voyages en plus. Même constat avec le service

VéloCité qui bondit de 32 % entre 2019 et 2024 (+60.000 abonnements). « Ces résultats confortent nos investissements à la fois dans les pistes cyclables et l'augmentation capacitaire du tram avec notamment la création d'un nouveau terminus et l'arrivée, en deux temps, de huit rames Alstom grand format de 34 mètres de long pouvant accueillir 200 passagers. Mises en service en 2026-2027, elles permettront d'accroître la fréquentation de plus de 12 % d'ici à 2031, soit plus de 2,5 millions de voyageurs par an », défend l'édile tout en taclant les oppositions qui pointent du doigt la politique vélo de la maire. « Nous serions ainsi la seule ville en France à ne pas développer l'offre cyclable ! », s'alarme-t-elle, ajoutant que sur les 800 kilomètres de voies cyclables de GBM, seuls 4 kilomètres sont venus prendre une part de l'infrastructure initialement dédiée à la route.

Avec cette étude, Anne

Vignot appuie l'idée que « l'amélioration des phénomènes pendulaires doit passer par un travail sur une échelle plus grande, celle du bassin de vie qui va jusqu'à Dole pour le train et Vesoul pour la voiture ». Par ailleurs, si le contournement de Besançon par l'ouest a été validé en 2021 par GBM, un report du transit des RN 83 et 57 est à l'étude, en lien avec la préfecture. L'A36 pourrait également avoir un rôle de contournement favorisant le passage de l'est à l'ouest de Besançon, si la portion concernée était rendu gratuite. « Il s'agit aussi de retravailler la multipolarité, le covoiturage - dont les zones déjà mises en place ont rencontré un succès immédiat - de défendre la création d'une desserte ferroviaire au Haut-du-Chazal et d'un Service express régional métropolitain entre Dijon et Besançon ».

Frédéric Chevalier

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels
Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Yonne. Mardi 8 avril, la Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois à Auxerre accueillait porteurs de projets, créateurs d'entreprises et acteurs économiques dans le cadre des journées portes ouvertes du réseau PEP'IN BFC.

La pépinière d'entreprises dévoile ses atouts

Des couloirs silencieux mais pleins de promesses. La toute nouvelle pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, située rue des Mignottes à Auxerre, a ouvert ses portes aux curieux, entrepreneurs en devenir et partenaires économiques. En service depuis janvier 2025, ce bâtiment flambant neuf, pensé dès sa conception pour accueillir les jeunes pousses locales, offre des espaces modulables, lumineux, connectés et accessibles à des tarifs modérés. Ici, bureaux fermés, open spaces et ateliers se côtoient pour répondre aux besoins de projets aussi divers que le numérique, l'artisanat ou les services à la personne.

Ces portes ouvertes s'inscrivent dans le cadre du réseau PEP'IN BFC, une initiative régionale lancée en 2018 pour structurer et valoriser les pépinières d'entreprises de Bourgogne Franche-Comté. Le label régional, obtenu par la pépinière d'Auxerre, garantit un ensemble de services de qualité : locaux à loyers préfé-



Le nouveau bâtiment de la CCI d'Auxerre regroupe des entreprises ainsi qu'un bon nombre de formations post-bac. Crédit : JDP.

rentiels, équipements mutualisés, accompagnement personnalisé et animations régulières. L'objectif est clair : créer un écosystème propice à l'émergence et à la réussite de projets entrepreneuriaux ancrés sur le territoire. « Ces journées sont là pour montrer que l'on peut entreprendre ici, avec un vrai soutien », souligne Karine Nice, référente commerciale et animatrice de la pépinière à la CCI de l'Yonne. On ne se contente

pas de leur donner des clés, on les suit dans la durée. Nous sommes à leurs côtés à chaque étape : conseil stratégique, mise en réseau, aide au financement, formation... ».

OUTIL STRATÉGIQUE

La pépinière de l'Auxerrois incarne la volonté des collectivités locales de renforcer l'attractivité économique du territoire. Pensée comme un véritable levier de développe-

ment, elle s'adresse aux porteurs de projets en quête de stabilité pour leur lancement, mais aussi d'un cadre stimulant et structuré. Grâce au soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté et à l'animation du réseau par l'Agence Économique Régionale (AER BFC), ces structures ne cessent de gagner en visibilité et en efficacité.

Si cette matinée de découverte a permis aux visiteurs d'échanger avec les occupants et de découvrir les solutions d'hébergement disponibles, l'inauguration officielle du site est programmée pour le mardi 14 mai. Un moment fort qui réunira les représentants de la Région, de la CCI de l'Yonne, de l'AER BEC, ainsi que les entreprises déjà installées dans la pépinière. L'occasion de rappeler les ambitions portées par le label PEP'IN BFC et de saluer un outil désormais pleinement opérationnel, au service de l'innovation locale, de l'emploi et de la création d'entreprises durables.

Enzo Beaudet

France. Le « Roquelaure de l'assurabilité des territoires », lancé par François Rebsamen et Éric Lombard veut apporter une solution à la flambée du coût des assurances pour les collectivités locales.

La « Charte de l'assurabilité des collectivités » a été signée

Aléas climatiques, violsences urbaines, attaques cyber... la couverture des risques encourus par les collectivités locales ont fait exploser les factures d'assurance, les rendant « parfois inaccessibles pour les collectivités. Certaines d'entre elles sont dans l'incapacité de reconduire leur contrat ». Tel est le préambule de la publication, lundi 14 avril, du Roquelaure de l'assurabilité des territoires, lancé par le ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire François Rebsamen et Éric Lombard, ministre de l'Économie. Objectif : que plus une seule commune ou collectivité locale ne se retrouve en situation involontaire de défaut d'assurance faute d'avoir pu s'acquitter

du montant de la police. Ce diagnostic alarmant, la Chambre régionale des comptes de BFC l'avait déjà établi dans un audit flash sur l'assurabilité des collectivités territoriales, qui avait pointé le montant devenu incontrôlable de cette catégorie de dépense, la rendant inaccessible à certaines collectivités.

UNE CHARTE ET UN PLAN D'ACTION

Pour passer « du diagnostic à l'action », l'État, France Assureurs et les associations d'élus locaux se sont donc engagés par la signature d'une Charte de l'assurabilité des collectivités et du plan national d'action Pact 25 qui en décline les objectifs. Les signataires s'engagent à créer « les conditions d'un meilleur recours de toutes les collectivités à l'assurance privée », via notamment

un dispositif d'accompagnement spécifique et des outils d'assistance permettant aux collectivités de mieux calibrer leur besoin, négocier leur contrat et maîtriser les risques couverts par un effort accru de prévention ; la garantie d'une plus grande efficacité des outils de la solidarité nationale face aux risques extrêmes et un marché de l'assurance plus dynamique et fluide et une stratégie de prévention coordonnée. Enfin, « CollectivAssur », sera la cellule d'accompagnement et d'orientation des collectivités rencontrant des difficultés à trouver une offre d'assurance.

Emmanuelle de Jesus

♦ ecologie.gouv.fr/actualites/engagements-garantir-aux-collectivites-solution-d-assurance-adaptee

Les chiffres clés

♦ **38%** d'augmentation du risque climatique entre la décennie 2010-2020 et les deux décennies précédentes.

♦ **4,9%** : c'est le poids des collectivités sur le marché de l'assurance dommages, pour un patrimoine de 1.450 Md€.

Source : ecologie.gouv.fr

♦ **1240.940 €** : la somme totale dépensée par Dijon métropole pour s'assurer en 2024 vs 518.181 € en 2018.

Source : audit flash de la Chambre régionale des comptes BFC, déc. 2024.

Nièvre

38 COMMUNES DE LA NIÈVRE SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « VILLAGES D'AVENIR ». Porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le programme Villages d'avenir a retenu 38 nouvelles communes qui bénéficieront, dès cette année, d'un accompagnement sur mesure pour concrétiser leurs projets de développement. Les domaines d'action sont variés et répondent aux priorités locales : réhabilitation de bâtiments, logement et habitat, aménagement d'espaces publics, transitions écologique, énergétique, numérique et démographique, mobilité, commerces et services de proximité.

Côte-d'Or

LA PJJ RECRUTE PLUS DE 150 POSTES D'ÉDUCATEURS PAR CONCOURS. Dans le cadre du suivi judiciaire des mineurs ayant enfreint la loi, les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sont chargés de construire un projet éducatif pour chaque jeune afin qu'il puisse intégrer durablement un dispositif d'insertion sociale scolaire ou professionnel, quels que soient son parcours ou ses difficultés. Le ministère de la Justice recrute plus de 150 postes d'éducateurs pour sa direction de la protection judiciaire de la jeunesse, accessibles par concours. Tous les titulaires d'un diplôme de niveau bac +3 minimum peuvent se présenter au concours. Au-delà de leur formation initiale, la protection judiciaire de la jeunesse recherche des femmes et des hommes dotés d'une fibre sociale, d'un sens de l'initiative, d'empathie et d'analyse. Les inscriptions au concours sont ouvertes jusqu'au 5 mai 2025.

♦ lajusticecrute.fr

CRÈCHE VYV 3 BOURGOGNE : 24 PLACES POUR LES SALARIÉS DES ENTREPRISES LOCALES. En janvier 2025, VYV 3 Bourgogne a démarré la construction d'une crèche située au 5 boulevard Eiffel à Longvic. Initiée dès 2022 en lien étroit avec le MEDEF Côte-d'Or à l'initiative de la remontée des besoins de ce secteur géographique, cet établissement vise à répondre aux besoins des familles et des entreprises locales. Sept entreprises ont d'ores et déjà réservé 12 places, les 12 places restantes sont encore disponibles pour d'autres employeurs souhaitant proposer un mode de garde à leurs salariés. D'une surface de 1.772 m², le terrain a été acquis par VYV 3 Bourgogne en janvier 2025 et les travaux ont ainsi débuté par les terrassements. La structure de 346 m² de plain-pied proposera deux grandes salles d'activités, quatre salles de repos, une salle pour la prise des repas et les ateliers, ainsi qu'un espace Snoezelen permettant de stimuler les sens de manière ludique et de favoriser le bien-être. À l'extérieur, les enfants bénéficieront d'une aire de jeux avec mobilier de plus de 80 m², mais également une zone « nature » close toute en végétation et reliefs de 588 m². Un engagement écologique et innovant VYV 3 Bourgogne a fait appel à une agence d'architecture dijonnaise, Aagroup, pour la conception et la réalisation du projet.



en bref

Yonne. Affublée d'une ineffable appellation qui visait pourtant « à clarifier son identité », la prestigieuse collection léguée par le fondateur des Cahiers d'art est accompagnée « d'une stratégie de communication repensée pour assurer un rayonnement national et international ».

Zervos, toujours en quête de reconnaissance



Le MDAM pour Musée départemental d'art moderne. Depuis quelques jours, le Musée Zervos semble se chercher une nouvelle identité en même temps que sa façade s'est parée d'un habillage qui lui confère de vagues allures de salle d'exposition parisienne. Installée dans la rue Saint-Étienne, à Vézelay, dans l'ancienne maison de l'écrivain Romain Rolland, superbement revisitée par l'architecte Pietro Cremonini il y a un peu plus de 20 ans pour 2 M€, la collection réunie par Christian Zervos bénéficie, à présent, d'une stratégie de communication « repensée » qui vise, selon le conseil départemental de l'Yonne, à « renforcer son attractivité et sa lisibilité auprès du public ». Et la tâche est immense...

Labellisé « Musée de France » et « Maison des Illustres », le lieu contient pourtant quelques-unes des œuvres d'artistes parmi les plus essentiels du XX^e siècle : Max Ernst, Pablo Picasso,



La façade revisitée du désormais Musée départemental d'art moderne à Vézelay. Crédit : Capture d'écran CD 89.

Vassily Kandinsky, Alberto Giacometti, Fernand Léger, Georges Braque, Alexander Calder, Jean Hélion et la liste est encore longue... Pourtant, selon les années, l'institution attire péniblement 12.000 visiteurs. Une paille comparée au million de pèlerins et de touristes qui arpentent, chaque saison, la même artère médiévale pour se rendre à la basilique Sainte-Marie-Madeleine. À titre de comparaison, le musée de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre a accueilli plus de 60.000 visiteurs en 2024.

Rebaptisée, la collection Zervos s'est donc vue offrir pour

l'occasion un partenariat promoteur avec le Musée national Picasso-Paris qui, au-delà de l'échange classique d'œuvres, « s'inscrit dans une volonté commune de promouvoir l'héritage artistique de Pablo Picasso et de le rendre accessible au plus grand nombre ».

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE...

Une démarche de vulgarisation artistique qui se traduit, par ailleurs, dans la rétrospective présentée en ce moment. « Pour inaugurer cette nouvelle dynamique, le MDAM proposera dès le printemps une expo-

sition exceptionnelle consacrée à Joan Miró. Cet événement offrira une plongée immersive dans l'univers poétique et coloré du maître catalan, avec une sélection inédite d'œuvres emblématiques, précise-t-on. Grâce à ces initiatives, le MDAM réaffirme son engagement en faveur de la diffusion de l'art et de la culture, tout en s'inscrivant dans une dynamique d'ouverture et d'innovation », conclut la collectivité territoriale.

Rien que ça. Dans un contexte financier pourtant extrêmement tendu, le conseil départemental de l'Yonne va tout de même consacrer 4,19 M€ à sa politique culturelle en 2025. Une enveloppe non négligeable qui, si elle doit participer à l'attractivité du territoire, semble souffrir quelque peu d'un manque de transparence. Sollicités, les services départementaux n'ont, en effet, pas été en mesure de nous communiquer quel était le budget alloué au fonctionnement du musée vézelien.

Stéphane Bourdier

Région BFC. La cleantech dédiée à la dépollution des moteurs dévoile, aux côtés de MBFC, les résultats d'une initiative commune en faveur d'une mobilité plus propre et plus compétitive.

Alphagreen et MBFC décarbonent les transports



Avec sa solution brevetée reposant sur une technologie de dépollution par injection d'hydrogène, Alphagreen est intervenu, avec le soutien de MBFC auprès de 107 véhicules pour accélérer la décarbonation des transports. L'initiative, nommée « Program by Alphagreen », a contribué « à réduire de 6% la consommation de carburant, avec des économies pouvant atteindre 10 %, à limiter l'usure des composants critiques, à optimiser la maintenance prédictive et à améliorer la compétitivité sur les marchés publics, entraînant ainsi une croissance de 5 % de parts de marché », explique l'entreprise bisonnaine dans un communiqué. En éliminant les dépôts de

calamine (suie) accumulés dans les moteurs thermiques, Alphagreen assure restaurer leur rendement optimal. Cela permet ainsi, par l'effet combiné de la dissolution des particules et de la combustion plus propre, une réduction des émissions polluantes et de CO₂, une baisse de la consommation de carburant, un allongement de la durée de vie des composants moteur et une diminution des frais d'entretien et d'immobilisation. Dans les faits, depuis le 1er juin 2024, la dépollution des 107 moteurs a permis selon Alphagreen l'économie de 424 tonnes de CO₂, la préservation de 71 filtres à particules, 49% de réduction des émissions polluantes nocives pour la santé et 14,7% d'amélioration de l'efficacité énergétique du

parc motorisé. « En complément, AlphaGreen propose de la maintenance prédictive via l'analyse des données issues des véhicules, permettant d'anticiper d'éventuelles défaillances et d'optimiser la gestion des flottes », ajoute l'entreprise.

ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

« Le partenariat entre AlphaGreen et MBFC concrétise à la fois l'ancrage territorial d'une start-up qui a développé une technologie unique pour contribuer à la décarbonation des transports, et la volonté de la Région et de sa SPL d'avancer vers des transports plus propres, plus vertueux, en s'appuyant sur l'innovation au service de la transition énergétique, se félicite Marie-Guite Dufay, président de la région BFC.

Grâce à l'alliance de nos entrepreneurs et de nos outils publics, nous démontrons que nous pouvons agir en faveur de l'écologie, du transport collectif, et à un coût soutenable ». La collaboration entre la cleantech bisonnaine et MBFC doit en effet constituer un avantage économique pour la région, sans quoi cette décarbonation est vouée à ne pas durer. Pour Ludovic Chevènement, président-fondateur d'Alphagreen, « Ce partenariat démontre qu'il est possible d'agir dès aujourd'hui, avec des résultats mesurables, sans attendre de nouvelles réglementations. Il ne s'agit pas de choisir entre écologie et rentabilité, mais bien de prouver que les deux sont indissociables pour bâtir un modèle pertinent ».

Killian Roblot

Yonne

À CHARBUY, L'EX-PHARMACIE VA SE TRANSFORMER EN MSP. À l'initiative de la mairie, le village situé à la périphérie ouest d'Auxerre (2.000 habitants environ) va bientôt accueillir une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) dans le bâtiment qui accueillait jadis la pharmacie. « Les travaux débuteront début mars et devraient s'achever au printemps prochain. Ce projet est né de la demande des deux médecins généralistes actuellement installés sur la commune », explique la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. « La nouvelle structure accueillera les deux médecins actuels ainsi qu'un troisième praticien. Deux infirmières en pratique avancée rejoindront également l'équipe, offrant ainsi une prise en charge plus complète aux habitants de Charbuy et des environs. » Selon les dernières estimations, le coût total des travaux s'élèverait à 1 M€, financé à plus de 75 %. D'autres communes de l'intercommunalité se sont lancées dans de telles démarches comme Venoy à l'est ou Champs-sur-Yonne au sud.

UNE OPÉRATION DE CROWDFUNDING POUR UN TOURNAGE À AUXERRE CET ÉTÉ. La société de production de films bourguignonne, installée à Beaune, Nola Films vient de mettre en place une campagne de financement participatif afin de produire un film intitulé Garder la tête froide, qui sera entièrement tournée à Auxerre durant le mois de juillet. Soutenue par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, « cette comédie noire au ton original et décalé » a vocation à rayonner au-delà du territoire « avec une diffusion prévue en festivals en France et à l'international, puis auprès de diffuseurs nationaux comme Canal + ou France Télévisions ». « S'agissant d'un premier film de fiction pour la société, le financement est difficile et son économie fragile. Dès lors, nous avons mis en place un partenariat de mécénat qui permet aux particuliers de bénéficier d'une réduction fiscale de 66 % et aux entreprises de 60 %, via le site spécialisé en mécénat Proarti », explique Nola Films. Ce court-métrage met en scène un médecin légiste qui rencontre enfin l'âme sœur. « Seulement, il découvre que cette femme est en réalité une meurtrière psychopathe qui tue son partenaire pour atteindre l'orgasme ! »

RSE : L'AJ AUXERRE PARTICIPE AU PROGRAMME MOB'SPORT. La Ligue de football professionnel (LFP) a sélectionné quatre clubs de Ligue 1 dont l'AJ Auxerre et quatre clubs de Ligue 2 pour qu'ils intègrent le programme CEE (Certificats d'économies d'énergie) Mob'Sport porté par le ministère de la Transition écologique. Cet axe prévoit de renforcer les dispositifs liés à la mobilité durable comme la mise en place de système de covoiturage, d'offres de transports en commun adaptés et l'instauration de parking vélo. « Grâce à des études de faisabilité personnalisées, Mob'Sport financera des solutions innovantes adaptées aux besoins des clubs sélectionnés et leurs spectateurs. Ces huit clubs, choisis en tant que projets pilotes, permettront de tester et d'optimiser les actions mises en place », précise la LFP. « À l'issue de cette phase, un état des lieux des solutions réussies permettra de s'inspirer des bonnes pratiques et de les adapter à leur contexte. » Lors de la saison dernière, les matchs de l'élite - Ligue 1 et Ligue 2 confondues - ont rassemblé plus de 11,4 M de spectateurs.

en bref

Opinions

Le fiasco de la REP bâtiment !

Lettre ouverte d'Emmanuel Chevasson, président de la Fédération française du bâtiment Côte-d'Or

Depuis mai 2023, nos entreprises de bâtiment sont concernées par la « responsabilité élargie du producteur » (REP) : un dispositif vertueux qui permet de financer la reprise et le recyclage des déchets de chantier.

Mais le caractère « vertueux » de ce dispositif, rendu obligatoire par la loi AGECE, n'existe que sur le papier. Dans les faits, l'outil ambitieux imaginé initialement et plébiscité par notre secteur, est devenu un fiasco monumental.

À l'heure actuelle, les centaines de milliers d'entreprises de bâtiment, en France, paient pour un service quasi-inexistant. En 2024, la performance de collecte des déchets de catégorie 1 (gravat, tuile, béton) était identique à la situation qui prévalait avant la mise en place de la REP. Quant aux déchets de catégorie 2 (bois, métal, plâtre, menuiserie), seuls 7% ont pu être repris !

Si les points de collecte sont plutôt bien déployés sur le territoire, leur accès en revanche est restrictif et ne concerne que 20% des volumes de déchets. Pour les 80% restants, la collecte directe sur chantier ou en entreprise demeure au stade embryonnaire. La REP Bâtiment fait l'objet de multiples dysfonctionnements qui ne répondent pas à la promesse de départ : à savoir, une reprise gratuite et facile des déchets de chantier en contrepartie d'une taxe sur les produits et matériaux.

Seul le paiement de la contribution est aujourd'hui effectif auprès d'éco-organismes qui n'ont d'éco que le nom. Ces éco-organismes sont des structures privées qui s'arrogent une toute-puissance de collecte, sans jamais se remettre en question. Alors que nous réclamons depuis des mois, une publication en amont des hausses de tarif afin

de pouvoir les appliquer dans nos devis établis à l'avance, les éco-organismes continuent à nous communiquer ces hausses, sans explication, dans des délais très courts. La Fédération Française du Bâtiment plaide, par ailleurs, pour la mise en place d'un Conseil de surveillance de la REP Bâtiment afin de faire entendre la voix des artisans et entrepreneurs, ainsi qu'une totale transparence sur le montant des éco-contributions perçues par éco-organismes, par famille de déchets et sur le montant alloué à la collecte opérationnelle. Compte tenu des montants en jeu, cette demande de transparence est plus que légitime !

MORATOIRE GOUVERNEMENTAL SANS AMBITION

Après des mois de protestations, les pouvoirs publics semblent commencer à prendre conscience des ratés du dispositif. La Ministre de la Transition écologique a décrété mi-mars « un moratoire » et s'est engagée à proposer une « refondation » de la REP. Comme un pied de nez à l'annonce ministérielle, dès le lendemain de cette communication, le principal éco-organisme, Valobat, en profitait pour annoncer et imposer une hausse très importante de ses tarifs de reprise !

Les premiers échanges avec le Ministère de la Transition écologique laissent craindre une « refondation » pour le moins cosmétique. Pire, le fameux « moratoire » prévoit surtout, à ce stade, de suspendre les rares mesures de progrès pour les entreprises ! Le Ministère annonce qu'il rendra ses arbitrages début mai après une concertation de quelques semaines : un temps bien trop court pour remettre le dispositif à plat et tenir compte,

une bonne fois pour toutes, de l'ensemble des options réalistes !

Si cette « refondation » devait aboutir à des mesurées, la colère serait immense parmi nos adhérents. Dans un contexte économique difficile, payer toujours plus pour un service qui existe toujours moins, a largement dépassé les limites de l'acceptabilité. Cette injustice pourrait conduire, assez rapidement, à des actions sur le domaine public que notre organisation professionnelle ne pourra pas canaliser très longtemps.

Entendons-nous bien sur un point : notre Profession ne rejette aucunement le principe de la REP et l'impérieuse nécessité de lutter contre les dépôts sauvages. Nous souhaitons au contraire que le dispositif fonctionne et que le recyclage soit une ambition partagée par tous en faveur de l'environnement. Notre Fédération a d'ailleurs créé elle-même, il y a 20 ans, un site web qui permet de localiser les lieux de recyclage et demande des sanctions fortes contre les dépôts sauvages. Mais ce que nous contestons aujourd'hui est un système lucratif abusif qui ne répond en rien aux objectifs fixés par le législateur en 2020.

Nous sollicitons donc votre appui afin que la « refondation » annoncée par les pouvoirs publics soit réellement une remise à plat d'ampleur du dispositif. Face à l'exaspération croissante, nous avons besoin que des voix portent contre ce scandale absolu qui met à bout nos artisans et entrepreneurs de Bâtiment.

Je vous prie de croire, Madame la députée, Monsieur le député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Bayrou, ex-Haut-Commissaire au Plan-plan



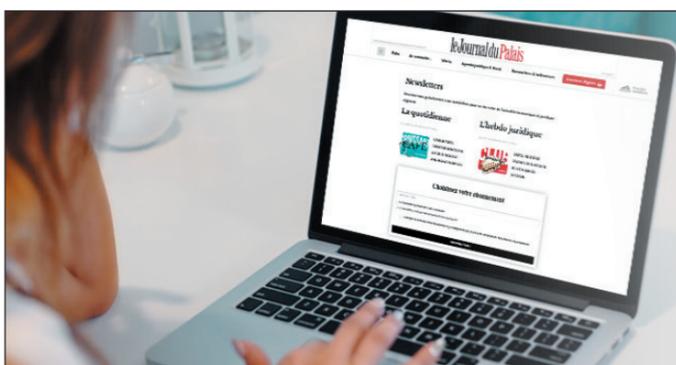
Le 15 avril, les traits tirés mais le teint rose (les allers-retours Matignon-Pau pour gérer les affaires de la commune, ça fatigue mais le bon air du Béarn, ça ravigote), présentait, l'air grave, à une poignée de ministres, de parlementaires et autres cerveaux disponibles prêts à se mettre au service du pays, le plan d'action de sa dernière invention, le « Comité d'alerte sur le budget » et son slogan : « La vérité permet d'agir ». Si la France va mal, c'est que « Nous ne produisons pas assez, nous ne travaillons pas assez ». Voilà pour la vérité. Pour l'action, François Bayrou a proposé un calendrier « exigeant » dont le rythme laisse pantois : avant le 14 juillet (ben oui, la Fête nationale et le salut au drapeau à Pau, faudra pas que m'sieur le maire rate ça), une cohorte « d'orientations » et de « solutions », résultats de « consultations » et de « suggestions », nourries d'une « conférence des territoires » le 6 mai visant à accoucher d'une « stratégie pluriannuelle ».

Oh la, tout doux Bijou. La dernière fois que François Bayrou a dû accoucher d'une stratégie, c'est lorsqu'il a été nommé (en 2020) à la tête du Haut-Commissariat au Plan, résurgence du Commissariat général au Plan datant de 1946, chargé d'« éclairer les choix des pouvoirs publics, sur les questions démographiques, économiques, sociales, environnementales, sanitaires, technologiques et culturelles ». En quatre ans de présidence Bayrou, ce Haut-Commissariat au Plan aura produit... 18 études, plutôt moins bien ficelées que ce qu'avait pu produire par exemple France Stratégie (dont l'objet, c'est amusant, est d'« éclairer les choix collectifs sur les grands enjeux environnementaux, économiques et sociaux, notamment via des exercices de prospective et des évaluations de politiques publiques »). Dans le genre éclairage, le Haut-Commissariat au Plan de François Bayrou, avait par exemple commis une « stratégie de reconquête face à la dette Covid » dans laquelle il recommandait un « plan Marshall » de 200 à 250 Mds € de dépenses publiques. Un fanal dans la nuit qu'Emmanuel Macron s'est empressé de ne pas suivre, préférant la lampe-torche de France 2030 (30 Mds €).

Bref, François Bayrou, Haut-Commissaire au Plan-plan et Premier ministre du bla-bla, nous demandant aujourd'hui de nous serrer la ceinture et de mettre un coup de collier bande de feignasses, c'est gavé abusé comme disent les sauvages du Sud-Ouest. La seule certitude à propos de ce Comité d'alerte, c'est qu'il ira rejoindre la litanie des trop nombreux Comités Théodule de ce pays, machines à brasser du vent qui, hélas, n'ont même pas l'utilité des éoliennes. La dette française peut grossir tranquille, ce n'est pas François Bayrou qui ira la dégonfler.

Le regard de Faro

SUBVENTIONS AUX ONG : L'UNION EUROPÉENNE PERD LA TRACE DE MILLIARDS D'EUROS



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudication



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 21 MAI 2025 à 10 H 30

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON Cité Judiciaire - 13 Boulevard Clémenceau, Salle A Sur la commune de DIJON (21000), 25 Avenue du Drapeau

Dans un ensemble immobilier en copropriété cadastré section AS n°50 lieudit 25 Avenue du Drapeau pour 09a 51 ca.

• Lot numéro seize (16) : Un appartement au 4^{ème} étage du bâtiment de type 3 à droite en regardant la façade comprenant : entrée, cuisine, salon avec balcon, deux chambres, salle d'eau, accès au parking libre de l'immeuble.

• Lot numéro vingt et un (21) : Une cave au sous-sol du bâtiment portant le n°5 du plan des caves.

• Lot numéro quarante-trois (43) : Un séchoir dans les combles portant le n°13 du plan des séchoirs.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 25.000 €

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de DIJON

VISITE : LUNDI 05 MAI 2025 à 13h30

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du

Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP SOULARD-RAIMBAULT. L2501844

Appel d'offres ouvert



SDIS 21

Avis d'appel public à la concurrence simplifié

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 Dijon cedex. Tél. 03 80 11 26 00. Mail : marchespublics@sdis21.org.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.ternum-bfc.fr>.

Objet du marché : Fourniture de carburants à la pompe et services associés par cartes accréditives pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or - 9 lots.

Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

Date limite de réception des offres : Jeudi 22 mai 2025 à 12h00.

Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le JOUE ou le BOAMP.

L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2025E04.

Date d'envoi du présent avis à la publication : mercredi 16 avril 2025.

L2502103

Procédures adaptées



Mairie de Prenoï

Mairie de PRENOIS

Avis d'appel public à la concurrence

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : Mairie de PRENOIS, 8 rue de l'Eglise - 21370 PRENOIS.

PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée article 28 du Code des marchés publics.

OBJET DU MARCHÉ : Aménagement aires de loisirs intergénérationnelles et inclusives.

Allotissement :

Lot unique : Aménagement paysager aires de jeux.

LIEU d'exécution : PRENOIS (Côte d'Or).

Lieu OÙ L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER DE CONSULTATION : Sur demande écrite adressée à la mairie de PRENOIS ou par mail mairie-prenoï@orange.fr (envoi du dossier par lien téléchargeable) ou retrait possible sur la plateforme <https://marches-securises.fr>

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Vendredi 16 mai à 18 heures.

ADRESSE OÙ LES OFFRES DOIVENT ÊTRE TRANSMISES : Madame le maire de PRENOIS, 8 rue de l'Eglise - 21370 PRENOIS.

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT : Celles définies à l'article 45 du Code des marchés publics ainsi qu'à l'article 5 du règlement de la consultation.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours.

LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE PEUVENT ÊTRE OBTENUS AUPRÈS DE : Mairie de PRENOIS - Tél. : 03.80.35.33.13 e-mail : mairie-prenoï@orange.fr les renseignements administratifs ; Monsieur Mayot - Tél. : 09.53.38.01.42 - e-mail : contact@mayottoussaint.fr pour les renseignements techniques.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES :

1. La valeur technique et qualitative de l'offre appréciée au vu du mémoire technique : 60 % ;

2. Le prix des prestations : 40 %.

AUTRES RENSEIGNEMENTS : Le délai de réalisation des travaux est de 3 mois dont 1 mois de préparation.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION : 13 avril 2025.

L2502089

ANNONCES LÉGALES

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon

Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLAT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédures adaptées



SDIS 21

Avis d'appel public à la concurrence simplifié

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 Dijon cedex.
Tél. 03 80 11 26 00. Mail : marchespublics@sdis21.org.
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.ternum-bfc.fr>.
Objet du marché : Fourniture de carburants à la pompe et services associés par cartes accréditatives pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or - 9 lots.
Type de procédure : Procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : Jeudi 22 mai 2025 à 12h00.
Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP.
L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2025E05.
Date d'envoi du présent avis à la publication : mercredi 16 avril 2025.
L2502110

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CRYO FIGURA /
CRYO DES DUCS

Cession

Suivant acte sous seing privé en date du 02/04/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 04/04/2025, sous la référence 2104P01 2025 A 00798, la SARL CRYO FIGURA au capital de 9.800 € dont le siège social est situé 6 rue Léon Mauris - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 843 058 017, a cédé à la SARL CRYO DES DUCS au capital de 5.000 € dont le siège social est situé 1 rue des Ribottés - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 941 002 222, un fonds de commerce de cryothérapie, pressothérapie, conseil en nutrition et vente de produits y afférents, sis et exploité à DIJON (21000), 6 rue Léon Mauris, immatriculé au RCS de DIJON sous le numéro SIRET 84305801700016, avec entrée en jouissance au 01/04/2025, moyennant le prix de 150.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 70.000 € et aux éléments corporels pour 80.000 €.
Les oppositions seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet de Maître Antoine CARDINAL, BJT Avocats et Conseils, 1C boulevard de Champagne - Tout Eilithis - 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.
L2501998

SELARL « Philibert HERAUD, Notaire « Notaire associé à VITTEAUX (21350) Bureau permanent à SAULIEU (21210) Tél : 03.80.49.60.44

TUDELA/JAN

Suivant acte reçu par Maître Philibert HERAUD, notaire associé au sein de la SELARL «PHILIBERT HERAUD, NOTAIRE», le 11 avril 2025 ;
Monsieur Claude Joseph TUDELA, demeurant à VITTEAUX (21350), 3, route de la Justice, né à MONTBARD (21500), le 22 mai 1966, époux de Madame Véronique Catherine Fernande WITTMANN.
A vendu à la société dénommée JAN, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social à VITTEAUX (21350), 3 route de la Justice, identifiée au SIREN sous le numéro 942520297 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Un fonds de commerce de RESTAURANT, BAR, PIZZAS, PREPARATION DE PLATS A EMPORTER, exploité à VITTEAUX (21350), 3 route de la Justice, et connu sous le nom commercial « LES ROUTIERS - RELAIS DE LA ROUTE BLANCHE».

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 11 avril 2025 et en a la jouissance à compter de cette date.

Moyennant le prix principal de : SOIXANTE QUINZE MILLE € (75.000,00 €), soit SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENTS € (68.700,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels et SIX MILLE TROIS CENTS € (6.300,00 €) s'appliquant aux éléments corporels.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'Etude de Maître Philibert HERAUD, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2502041

JOUFFROY + FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devosge
21000 Dijon

DEPANNAGE - RESTAURANT - COLLECTIVITE - EQUIPEMENT D.R.C.E./DRCE FRANCE

Avis de cession

Acte de Me Manuela MORET PEREIRA du 4 avril 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement DIJON 1, le 11 avril 2025, dossier 2025 00016947 référence : 2104P01 2025 N 00897.

Cédant : La société dénommée DEPANNAGE - RESTAURANT - COLLECTIVITE - EQUIPEMENT D.R.C.E., SAS au capital de 50.000 €, siège social à LE MARSANNAY LA COTE (21160), 315 rue des Vignes Dardelains, Centre Arcos, R.C.S. DIJON N°342 245 859.

Cessionnaire : La société dénommée DRCE FRANCE, SAS au capital de 15.000 €, siège social à LE MONTSAUGEONNAIS (52190), La Croix Rouge, R.C.S. CHAUMONT N°941 378 259.

Fonds vendu : DEPANNAGE, INSTALLATION, REPARATION, AGENCEMENT MATERIEL DE CUISINE, exploité à MARSANNAY LA COTE (21160), 315 rue des Vignes Dardelain, Centre ARCOS, sous l'enseigne « DEPANNAGE RESTAURANT COLLECTIVITE EQUIPEMENT », R.C.S. DIJON N°342 245 859.

Eléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 200.000,00 €, propriété et jouissance transférées le 4 avril 2025.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Devosge 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion :
Manuela MORET PEREIRA.
L2502025

JOUFFROY + FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devosge
21000 Dijon

LES DOUANES

Avis de cession

Acte de Me Ludovic BAUT, notaire à DIJON, du 31 mars 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement DIJON, le 4 avril 2025, dossier 2025 00015627 référence : 2104P01 2025 N 00816.

Cédant : La société dénommée LES DOUANES, SARL au capital de 20.000 €, siège à LONGVIC (21600), 2 rue du Port, RCS DIJON N°853 434 454.

Cessionnaire : La société dénommée LOREMAR, SARL au capital de 10.000 €, siège à DIJON (21000), 2 rue Odebert, RCS DIJON N°879 531 184.

Fonds vendu : BAR BRASSERIE PIZZERIA RESTAURANT D'AMBIANCE, sis et exploité à LONGVIC (21600), 2 rue du Port, connu sous le nom «LES DOUANES», RCS DIJON N° 853 434 454.

Eléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 310.000,00 €, propriété et jouissance transférées le 31 mars 2025.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON -COLLOT, Notaires associés», 52 Boulevard Carnot 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion.

L2502056

HOTEL LE CENTRE/HOTEL DU CENTRE - LE RESTAURANT

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte authentique en date du 11 avril 2025 à BEAUNE, par Me LAMOUR, HOTEL LE CENTRE SARL, sise 4 rue de Latre de Tassigny - 21190 MEURSAULT, immatriculé au greffe de Dijon sous le numéro 750585945.

A cédé à : HOTEL DU CENTRE - LE RESTAURANT SARL au capital de 60.000 €, sise 4 rue de Latre de Tassigny - 21190 MEURSAULT, immatriculée au greffe du de Dijon sous le numéro 942039546.

Moyennant le prix de 500.000 € son fonds de commerce de Hôtel, Bar, Restaurant exploité 4 rue de Latre de Tassigny - 21190 MEURSAULT.

Entrée en jouissance au 11 avril 2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance chez Me BISSIEUX, mandataire judiciaire, à DIJON (21000), 2 Avenue de Marbotte. L2502109

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GENLIS AUTO/R&D AUTOMOBILES

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un ASSP en date du 02/04/2025, enregistré au SIE DIJON, le 11/04/2025, dossier : 2025 A 887, bordereau : 2025 A 887, GENLIS AUTO, SARL au capital de 300 000 €, ayant son siège social 87 Avenue du Général de Gaulle 21110 GENLIS, immatriculée sous le n°794727818 au RCS de DIJON, a cédé à R&D AUTOMOBILES, SAS au capital de 1 000 €, ayant son siège social 78 rue du Sabot 21130 AUXONNE, immatriculé au RCS de DIJON sous le n°942 247 495, un fonds de commerce : de garage automobile, exploité sis 78 rue du Sabot, 21130 AUXONNE, moyennant le prix de 65 147 €

La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/04/2025.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 78 rue du Sabot, 21130 AUXONNE, pour la validité et pour la correspondance.
L2502111

POUR PLUS DE RAPIDITÉ, RÉGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE, UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55



Envoyer vos annonces par e-mail, pensez à l'environnement...

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

**JOUFFROY
+ FILEAS**
NOTAIRES ET AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devosge
21000 Dijon

MIAM 21/MWTR

Avis de cession

Acte de Me Arielle GAGNEPAIN BONNOTTE, du 14 avril 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement DIJON, le 15 avril 2025, dossier 2025 00017630 référence : 2104P01 2025 N 00919.

Cédant : La société dénommée MIAM 21, SAS au capital de 90.000 €, siège à DIJON (21000), 3 place Charles François Dupuis, R.C.S. DIJON N°880961206.

Cessionnaire : La société dénommée MWTR, SAS au capital de 10.000 €, siège à DIJON (21000), 40 rue Jacques Cellier, R.C.S. DIJON N°939 972 329.

Fonds vendu : RESTAURATION RAPIDE de type asiatique - wok, exploité à DIJON (21000), Centre Commercial de la Toison d'Or (Niveau 0 - Local 14), connu sous l'enseigne MY WOK, R.C.S. DIJON N° 880 961 206.

Éléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 470.000,00 €, propriété et jouissance transférées le 14 avril 2025.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Devosge - 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion :
Arielle GAGNEPAIN BONNOTTE.
L2502120

CONSTITUTION

DE SOCIETE

Groupement Foncier Agricole de «GFA CAILLETET»

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Hilda BACONNET, Notaire Associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « OCL », titulaire d'un Office Notarial à CHATILLON-SUR-SEINE, 11, rue de la Ferme, avec bureau annexe à LAGNES (21330) 4 place Victor Gatt, le 6 janvier 2025 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : la propriété, l'exploitation et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : Groupement Foncier Agricole de «GFA CAILLETET».

Siège : BOUIX (21330), 1 rue de la Fontaine.

Durée : 99 années.
Le montant total des apports s'élève à TROIS CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE € (327.640,00 €), somme égale au montant du capital social.

Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et finit le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Le gérant est Monsieur Jean-Marie CAILLETET demeurant à BOUIX (21330), 1 rue de la Fontaine.

La durée de ses fonctions est : illimitée. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le notaire.
L2501847

eca

STEFLO

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Charles Lapicque
21000 DIJON

Constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 7 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : STEFLO
Siège : 6 rue Charles Lapicque,
21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : les activités de marchand de biens ; l'achat, la vente, l'échange, la location, la gestion et la promotion de biens immobiliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :
La société JCS, Société civile au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 6 rue Charles Lapicque, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850620865.

Directeur général :
La société FM INVEST, Société civile au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 124 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850612771.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président
L2501848

GSLR Câblage

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue Neuve
21120 MAREY SUR TILLE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAREY SUR TILLE du 08/04/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : GSLR Câblage

Siège social : 9 Rue Neuve, 21120 MAREY SUR TILLE
Objet social :
- La conception, fabrication et vente d'armoires électriques et de schémas électriques ;

- La réalisation de tous travaux d'électricité générale et d'électricité industrielle ;

- L'exécution de tous travaux d'installation, de réparation, d'entretien et de services relatifs aux opérations d'électricité ;

- La fourniture et la commercialisation de toutes pièces détachées ou accessoires se rapportant aux activités susmentionnées.
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières,

pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Rudy GEISLER, demeurant 9 Rue Neuve 21120 MAREY SUR TILLE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La Gérance
L2501926

Notaires

OFFICE NOTARIAL SOBOLE-SYLVESTRE

1H Place des Ayers et Rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

LARYX

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/04/2025 il a été constituée la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : «LARYX».
FORME : Société Civile Immobilière.
OBJET : La propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie de construction, acquisition, échange, apport ou autrement ; l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société par voie de vente, échange, apport ou autrement.

SIÈGE : DIJON (21000), 14 E rue Robert FOLZ.
CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de VINGT € (20,00 €).

GÉRANTS : Madame Diane ROTH demeurant DIJON (21000), 14 E rue Robert FOLZ.

AGRÈMENT DES CESSIONS : Toutes cessions de parts sociales, y compris celles qui interviennent entre associés, n'interviennent qu'avec l'agrément de la MAJORITÉ de la collectivité des associés donné par décision de nature ordinaire.
REGISTRE DU COMMERCE : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour la gérance
L2501960

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellier
21000 DIJON

PYRRHUS

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 09/04/2025, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : PYRRHUS.
SIÈGE SOCIAL : 14 rue Basse - 21910 SAULON LA RUE.
DURÉE : 99 ans.

OBJET : La gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et titres quelconques qu'elle pourrait acquérir ; La prise de participation dans toutes sociétés en pleine propriété, nue propriété ou usufruit.

CAPITAL SOCIAL : 414.151 €. APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 €. APPORTS EN NATURE : 414.150 €. GÉRANTE : M. Christine SEGUIN, demeurant à BEAUNE (21200), résidence du lac, 6 rue Maurice Mauchamp.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
Pour avis.

L2502017

ARMASER

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 11/04/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ARMASER
Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :- Aides techniques diverses- Décorticage plans d'armatures béton armé.

- Formations décorticage armatures béton armé.- Apporteur d'affaires. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- Prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, ainsi que la réalisation de prestations de service au profit des entreprises en général, et de ses filiales en particulier ;

- Toutes prestations liées à la gestion des participations et notamment les prestations administratives, financières, commerciales et stratégiques :- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessous :- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe :- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 16 bis rue Marechal de Lattre de Tassigny, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. SERSERI AHMED 16 bis rue Marechal de Lattre de Tassigny 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales.

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers.
Ahmed SERSERI

Pour avis.
L2502003

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CONCEPTION RENOVATION

Avis de constitution

Il a été constituée une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 7 avril 2025 :

DÉNOMINATION : CONCEPTION RENOVATION.
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

OBJET : Tous travaux de maçonnerie générale et spécialisés, incluant notamment la construction, la rénovation, la réhabilitation, la restauration, la démolition, l'entretien et l'aménagement de tous types de bâtiments et ouvrages ; Tous travaux de gros oeuvre du bâtiment, notamment le terrassement, les fondations, le montage de structures, la charpente, le béton armé, la pose de dallages et la construction de murs porteurs ; Tous travaux secondaires et finitions liés aux activités susmentionnées ; La coordination de chantiers et la maîtrise d'oeuvre, ainsi que la gestion et le suivi de projets de construction, rénovation et aménagement ; La location, l'achat, la vente et la mise à disposition de matériel, d'outillage et d'équipements en lien avec l'activité principale ; À titre exceptionnel, la société pourra réaliser des opérations immobilières, comprenant l'acquisition, la rénovation, la valorisation et la cession de biens immobiliers. Et plus généralement,

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
Pour avis.

L2502015

toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1 € divisé en 1 action de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D' ACTIONS ET AGRÈMENT : Les actions sont librement cessibles (aucun agrément nécessaire) entre associés. Les Actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. En cas d'associé unique, la cession est libre.

SIÈGE SOCIAL : 19 rue des Marmuzots - 21000 DIJON.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

A ÉTÉ NOMMÉE PRÉSIDENTE : Madame Aurélie BROCARD, 19 rue des Marmuzots - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.
L2502011

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellier
21000 DIJON

SEFIR

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 09/04/2025, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SEFIR.
SIÈGE SOCIAL : 14 rue Basse - 21910 SAULON LA RUE.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : La gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et titres quelconques qu'elle pourrait acquérir ; La prise de participation dans toutes sociétés en pleine propriété, nue propriété ou usufruit.

CAPITAL SOCIAL : 414.151 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 €.

APPORTS EN NATURE : 414.150 €.

GÉRANTE : M^{me} Ilona SEGUIN, demeurant à DIJON, 2 rue Claude Hoin.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
Pour avis.

L2502012

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellier
21000 DIJON

ONISSOS

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 09/04/2025, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ONISSOS.

SIÈGE SOCIAL : 14 rue Basse - 21910 SAULON LA RUE.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : La gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et titres quelconques qu'elle pourrait acquérir ; La prise de participation dans toutes sociétés en pleine propriété, nue propriété ou usufruit.

CAPITAL SOCIAL : 414.151 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 €.

APPORTS EN NATURE : 414.150 €.

GÉRANTE : M. Jules SEGUIN, demeurant à DIJON, 2 rue Claude Hoin.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
Pour avis.

L2502015

SCI AJAC

Avis est donné de la constitution de la SCI AJAC, au capital de 300 €.

SIÈGE : 8 rue de Nachey - 21240 TALANT.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : - l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 300 €.

Les parts sociales sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

GÉRANT : Monsieur Anthony CORNILLAT, né CORNILLAT, demeurant 9 rue de l'Abbaye de Fontenay - 21240 TALANT.

GÉRANTE : Madame Jannick CORNILLAT, née RENARD, demeurant 9 rue de l'Abbaye de Fontenay - 21240 TALANT.
L2502019

LM21

Par acte SSP du 27/03/2025, il a été constituée une société

Dénomination sociale : LM21.
Enseigne : LM21.

Forme : SASU au capital de 1.000 €.

Siège social : 98 avenue Roland Carraz - 21300 CHENOVE.

Durée : 99 ans.

Achat, vente et gestion locative de biens immobiliers ou terrains.

Ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831 -1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'oeuvre et de construction-vente.

AGRÈMENT : Les actions de la société ne peuvent être transmises ou cédées à un tiers qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des voix. Les actions sont librement cessibles entre associés. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Pdte : M. Fadi KOMEIHA demeurant au 98 avenue Roland Carraz - 21300 CHENOVE.

IMMATRICULATION au R.C.S. de DIJON.
L2501703

«DIONIS RENOV»

Suivant acte sous seing privé en date du 04 avril 2025 à DIJON, il a été institué une société à responsabilité limitée unipersonnelle, présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : « DIONIS RENOV ».

CAPITAL : 1.000 € correspondant à 100 parts de numéraire totalement libérées.

SIÈGE SOCIAL : 6 Brue du Sachot - 21910 SAULON LA CHAPELLE.

OBJET : Maçonnerie, électricité, peinture intérieure extérieure, plâtrerie, revêtement des sols et des murs.

CLAUDE D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux parts est proportionnel au capital qu'elles représentent.

CLAUDE DE TRANSMISSION DES ACTIONS : Les parts sont librement cessibles entre associés.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GÉRANT : Monsieur JOLIA Dionis, 6 B rue du Sachot - 21910 SAULON LA CHAPELLE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
L2502022

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

PFAC 21

Société Civile
au capital fixe de 1.000,00 Euros
Siège social :
8 Rue des Prés - 21600 FENAY

Avis de constitution

par acte SSP des 31 mars et 2 avril 2025.

DENOMINATION : PFAC 21.
OBJET : acquisition et propriété, d'ensembles immobiliers, de tous immeubles, de lots immobiliers, de droits immobiliers, de terrains, de bâtiments ; propriété, administration, location d'ensembles immobiliers, de tous immeubles, ou droits immobiliers ; Et toutes opérations relatives à cet objet ou connexes.

DURÉE : 99 ans.
APPORTS : en numéraire, 1.000 € ; en nature, néant.

GERANT et ASSOCIE : FUSARO Patrick, 8 Rue des Prés 21600 FENAY.
ASSOCIEE : FUSARO Audrey, 6 Allée des Sorbiers 21110 LONGCHAMP.
ASSOCIEE : FUSARO Cindy, 128 Av. de la Somme, bât C, 33700 MERIGNAC.

CESSION DE PARTS : Agrément de l'AGE en toutes hypothèses.
RCS DIJON.

Pour avis, la Gérance.

L2502026

ARTS ET DIFFUSION

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 14/04/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ARTS ET DIFFUSION

Objet social : Toute activité d'achat et de vente, d'importation et d'exportation de toutes marchandises alimentaires ou non alimentaires, tant pour son compte que pour le compte de tiers. La commercialisation et la distribution de ces marchandises, et toute activité connexe, en particulier l'activité de conseil pour le compte de tiers. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 13 rue de la Cité Verte, 21250 SEURRE

Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M^{me} CHEVALIER Wen Jue 13 rue de la Cité Verte 21250 SEURRE
Admission aux assemblées et droits de votes : Participation et représentation des associés - Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

La Société prendra en considération, tous les transferts de propriété des titres qui pourront intervenir entre la date de réception, par la Société, des procurations et votes à distance et la date requise pour l'inscription en compte des titres. En conséquence, les procurations et votes à distance préalablement émis par l'associé cédant seront modifiés en conséquence ou invalidés. Droits de vote - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Majorité - Sauf stipulations spécifiques contraires et expresses des présents statuts, les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité simple des voix des associés disposant du droit de vote.

Clause d'agrément : 1. Les actions ne peuvent être cédées sauf entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. 2. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président de la Société et indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de la cession, les nom, prénoms, adresse, nationalité de l'acquéreur ou s'il s'agit d'une personne morale, son l'identification complète (dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de ses dirigeants sociaux). Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux associés. 3. Le Président dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande d'agrément pour faire connaître au Cédant la décision de la collectivité des associés. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé acquis. 4. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées. 5. En cas d'agrément, l'associé Cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions doit être réalisé au plus tard dans les 14 jours de la décision d'agrément : à défaut de réalisation du transfert dans ce délai, l'agrément serait frappé de caducité. 6. En cas de refus d'agrément, la Société est tenue dans un délai de un (1) mois à compter de la notification du refus d'agrément, d'acquiescer ou de faire acquiescer les actions de l'associé Cédant par un ou plusieurs tiers agréés selon la procédure ci-dessus prévue. Si le rachat des actions n'est pas réalisé du fait de la Société dans ce délai d'un mois, l'agrément ou des cessionnaires est réputé acquis. En cas d'acquisition des actions par la Société, celle-ci est tenue dans un délai de six (6) mois à compter de l'acquisition de les céder ou de les annuler. Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la Société est déterminé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord, le prix sera déterminé à dire d'expert, dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil. La présence clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à la majorité de plus de la moitié des droits de vote. Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.

Wen Jue CHEVALIER

L2502038

AU SALON D'HELENE

Rectificatif de l'annonce L2501991, parue dans le journal du Palais, le 11 avril.

Il fallait lire «Gérance:M^{me} KUBIEZ Hélène 3 rue des marronniers 21130 LES MAILLYS »

Au lieu de «Gérance:M^{me} KUBIEZ Hélène 3 rue des marronniers 21130 AUXONNE ».

Kubiez Hélène

L2502044

NONUCHE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 15 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SARL.
DÉNOMINATION SOCIALE : NONUCHE.

SIÈGE SOCIAL : 5 Boulevard de Troyes - 21240 TALANT.

OBJET SOCIAL : l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration (restauration rapide, pizzeria, snacking).

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

TRANSMISSION DES PARTS : la cession des parts de l'associé unique est libre ; en cas de pluralité d'associés : agrément requis dans tous les cas par décision collective extraordinaire.

GÉRANCE : Cédric BOUDERLIQUE - 25 rue des Carrières - 21370 VELARS SUR OUCHE.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2502090

G&J CONSEILS - Solutions de financements & Accompagnements

6 Chemin du Port, 21250 Glanon

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SARLU : G&J CONSEILS - Solutions de financements & Accompagnements au capital de 1 000 €.

Siège social : 6 Chemin du Port, 21250 Glanon

Objet : l'activité d'apporteur d'affaires, notamment dans le secteur des solutions de financement ; l'audit, le conseil et l'accompagnement des entreprises dans les domaines de la gestion de projet, de l'organisation, de la qualité, du développement stratégique et de la performance globale ; l'assistance aux démarches de certification, à la mise en oeuvre de systèmes de management, à la recherche de partenaires et d'opportunités commerciales et toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON
Gérante : Madame STOCKER Gwendoline demeurant 6 chemin du Port - 21250 GLANON nommée pour une durée indéterminée

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

L2502095

ETUDE DE MAÎTRE ANNE-FLORE SEGUIN-VOYE ET DE MAÎTRE MARIE-CHRISTINE AUDIFFRED

NOTAIRES ASSOCIÉS À MIREBEAU-SUR-BEZE (CÔTE-D'OR), 5, RUE DU BOCANON

BEAUFUCHET-NAGEL

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire Associé soussigné, exerçant à MIREBEAU-SUR-BEZE (Côte-d'Or), membre de la Société d'Exercice libéral par Actions Simplifiée dénommée «LEGI NOTAIRES» titulaire de trois Offices Notariaux situés à DIJON (Côte-d'Or), 21, Avenue Albert Camus, à SAINT-APOLLINAIRE (Côte-d'Or), 723, Cours de Gray, et à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), 5, Rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE-FRANCAISE (Côte-d'Or), 6, Rue de la Tour du Pin, le 15 avril 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : BEAUFUCHET-NAGEL.

Le siège social est fixé à : SAINT LEGER TRIEY (21270), 19 Rue de Labarre.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : mille Euros (1.000,00 €).

Les apports sont en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Medhi BEAUFUCHET et Madame Maude BEAUFUCHET-NAGEL, demeurant à SAINT LEGER TRIEY, 19 Rue de Labarre.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le notaire.

L2502097



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats

10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

ROMEO

Avis de constitution

Dénomination : ROMEO Forme : SCI
Capital : 100 € Siège social : DIJON (21), 14 rue Eric Tabarly
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger l'administration et la gestion par tous moyens, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non-bâtis ; la propriété et la gestion à titre civil de tous biens ; toutes opérations financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ; et, plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société
Durée : 99 ans
Gérance : Olivier RENARD - 14 rue Eric Tabarly 21000 DIJON, Mélina RENARD - 14 rue Eric Tabarly 21000 DIJON
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés appelés à statuer en AGE à la majorité des 2/3 des parts sociales RCS : DIJON.
La gérance, ayant pouvoir à cet effet.
L2502098



ELEVAGE DE SIDONIE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social :

43 B route de Notre Dame d'Etang 21370 VELARS SUR OUCHE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VELARS SUR OUCHE du 7 avril 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : ELEVAGE DE SIDONIE.

SIÈGE : 43 B route de Notre Dame d'Etang - 21370 VELARS SUR OUCHE.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. CAPITAL : 10.000 €.

OBJET : En France et à l'étranger, l'élevage de chevaux, la propriété, la gestion, le commerce de chevaux, l'achat et la revente, la commercialisation de semence d'étales.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Madame Ingrid TRITANT, demeurant 43 B Route de Notre Dame d'Etang - 21370 VELARS SUR OUCHE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2502100

LW TRADITION

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature électronique du 17 avril 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée à associé unique.

DÉNOMINATION : LW TRADITION.
SIÈGE : 10 rue de Derrière - 21370 PASQUES.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : L'acquisition par voie d'apport en nature, achat ou souscription de toute participation et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion ; l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toute affaire ou entreprise commerciale, industrielle, immobilière ou financière ; La participation directe ou indirecte à toute opération ou entreprise par voie de création de société, outre la participation à leur capital ; La réalisation de toutes prestations de services entrant dans le cadre d'une société holding.

PRÉSIDENT : Jean-Alexis LAURENCHET, 10 rue de Derrière - 21370 PASQUES.

En cas de perte du caractère unipersonnel :

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Cession de titres à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2502122

Etude de Maître Anne-Flore SEGUIN-VOYE et de Maître Marie-Christine AUDIFFRED

Notaires associés à MIREBEAU-SUR-BEZE (Côte-d'Or), 5, Rue du Bocanon

LE MOULIN

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire Associé soussigné, exerçant à MIREBEAU-SUR-BEZE (Côte-d'Or), membre de la Société d'Exercice libéral par Actions Simplifiée dénommée «LEGI NOTAIRES» titulaire de trois Offices Notariaux situés à DIJON (Côte-d'Or), 21, Avenue Albert Camus, à SAINT-APOLLINAIRE (Côte-d'Or), 723, Cours de Gray, et à MIREBEAU-SUR-BEZE (Côte-d'Or), 5, Rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE-FRANCAISE (Côte-d'Or), 6, Rue de la Tour du Pin, le 31 mars 2025 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE MOULIN

Objet : en France et à l'étranger :

- L'achat, la mise en valeur, l'aménagement, la rénovation, la vente et la location de tous biens et droits immobiliers,

- L'achat et la revente de biens meubles corporels,

- L'acquisition de tous terrains en vue de leur revente en totalité ou par lots,

- La construction de tous immeubles, leur revente en totalité ou par lots,

- L'activité de marchands de biens,

- L'activité de promoteur immobilier,

- Les prestations de conseils et d'assistance notamment dans le domaine de l'immobilier,

- L'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés,

- L'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

- La prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle,

- L'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

Siège social : ARC SUR TILLE (21560), 8, Rue du Vieux Sentier.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : mille Euros (1.000,00 €)

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Président : Monsieur Christophe SANTORO, demeurant à ARC SUR TILLE (21560), 8, Rue du Vieux Sentier.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis : Le notaire.

L2502099

BEER HOUSE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

au capital de 5.000 Euros

Siège social :

1 avenue de Bourgogne

21800 QUETIGNY

R.C.S. : Dijon

Société en cours de constitution

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 17/04/2025 a été constituée une société par actions simplifiée BEER HOUSE, ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL : Développement, acquisition et exploitation, par quelque moyen que ce soit, de bar, café, brasserie, vente de boissons avec et sans alcool, petite restauration sur place, bar à thème, distillation en vue de la fabrication et vente de boissons alcoolisées, brassage de bières. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Dénomination : BEER HOUSE.
SIEGE SOCIAL : 1 avenue de Bourgogne à QUETIGNY (21800).

DURÉE : 99 années, à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : cinq mille Euros (5.000 €).

CESSIONS D' ACTIONS EN CAS DE PLURALITE D' ASSOCIE : Les cessions sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associé Unique sont libres.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

PRÉSIDENT : Monsieur Jérôme, Thierry GIANNINI, demeurant 30, rue de Montchapet à DIJON (21000).

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2502123

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

IMTB INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
11 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. Dijon
Société en cours de constitution

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 15/04/2025 a été constituée une société par actions simplifiée IMTB INVEST, ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL :
- L'activité de marchand de biens ;
Achat et revente de tous biens immobiliers, mobiliers, corporels ou incorporels ;

- La mise en valeur, la rénovation, l'aménagement de tous immeubles ;

- L'acquisition, la mise en valeur, la rénovation, la vente en totalité ou par lots, ainsi que l'échange de tous biens et droits immobiliers, de fonds de commerce, droit au bail, pas de porte et d'une manière générale de tous droits incorporels ;

- L'acquisition de tous terrains, l'entreprise de tous travaux d'aménagement, modification, extension ou construction de tous immeubles.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DENOMINATION : IMTB INVEST.
SIEGE SOCIAL : 11 rue de la Petite Fin - 21121 FONTAINE LES DIJON.
DUREE : 99 années, à compter de son immatriculation au R.C.S.
CAPITAL SOCIAL : Mille Euros (1.000 €).

CESSIONS D'ACTIONS EN CAS DE PLURALITE D'ASSOCIE : Les cessions sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

PRESIDENT : Monsieur Thomas Hugo BESANCENOT, demeurant 12 rue de Chaignot - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2502106

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

CLOS D'ANATHOL

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 15/04/2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CLOS D'ANATHOL.

SIÈGE SOCIAL : Rue de la rivière - 21190 AUXEY DURESSES.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers ; L'acquisition, la détention et la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières et de tous droits sociaux.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 10.000 €.

GÉRANT : M. Olivier DEFRANCE, demeurant à AUXEY DURESSES (21190), Rue de la rivière.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2502105

AU SALON D'HÉLÈNE

Rectificatif de l'annonce L2501991, parue dans le journal du Palais, le 11 avril.

Il fallait lire «capital : 3.249 €» au lieu de «Capital : 3.000 €».

Kubiez Hélène

L2502125

MODIFICATION

DE STATUTS



LA MAISON ROMANE

SAS au capital de 36 400 €
Siège social : 14 Rue Thurot
21700 NUIITS ST GEORGES
RCS de DIJON n°487 948 325

Avis de modification

L'AGE du 08/04/2025 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 4 les activités suivantes : Restauration, préparation et vente de plats cuisinés, sur place, à emporter en livraison, vente de boissons chaudes ou froides, avec ou sans alcool.

La décision sera effective à compter du 08/04/2025.

Le reste est sans changement.

Modification au RCS de DIJON.

L2501296

DU MUEHLBACH

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 A rue Joseph Marie Jacquard
21300 CHENOVE
928 227 586 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 05/03/2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5 A rue Joseph Marie Jacquard - 21300 CHENOVE au 18 rue Birgelsgaerten - 68150 OSTHEIM, à compter du 05/03/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2502007

NS CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
7 Rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJON
823493408 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2025, l'associé unique a décidé :

de modifier l'objet social aux activités suivantes :

La prise de participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, par voie d'acquisition, d'apport, de souscription ou autrement, la gestion de ces participations.

La propriété, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement.

Et, plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement

et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS Le Président

L2501846

A.L.I.C.E. DEVELOPPEMENT WEB

SASU au capital de 6.200 Euros
Siège social :
5 LES PRÉS HAUTS
21150 POUILLENAY

Par décision de l'associé unique du 04/04/2025, il a été décidé de transformer la société en EURL sans création d'une personne morale nouvelle, à compter du 04/04/2025. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. Gérant : Monsieur Antoine LUDWIG, né GALLI, demeurant 5 LES PRÉS HAUTS 21150 POUILLENAY.

Il a également été décidé de modifier, à compter du 04/04/2025, l'objet social comme suit : «La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Création, rénovation, amélioration de sites internet, d'applications mobiles et de logiciels ;

- Mise en ligne et maintenance des sites internet et applications ;

- Formations ;

- Animations numériques ;

- Réalisation de designs 2D et 3D ;

- Création de modèles 3D ;

- Animation 2D et 3D ;

- Création d'illustrations ;

- Conseil en communication numérique ;

- Dépannage informatique et téléphonie ;

- Audits numériques ;

- Création de jeux vidéo ;

- Création d'environnements 3D navigables ;

- Créations musicales (physiques et MAO) ;

- Enregistrement studio ;

- Production musicale ;

- Concerts et animations musicales.

- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise

ou de datation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation».

Modification au RCS de DIJON.

L2501992

SCI MISTRAL

L'AGE du 10/04/2025 de la SCI «MISTRAL», capital : 1 500 €, siège : 6, rue Charles Lapique - 21000 DIJON, 507 421 915 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège au 13, boulevard de Troyes - 21240 TALANT à compter du 10/04/2025, et de modifier l'article 5 des statuts. Avis de constitution de la Société publié au BODACC A n°20080142 le 12/08/2008, annonce n°512. Modif résultant du présent avis : Ancienne mention : adresse du siège social : 6, rue Charles Lapique - 21000 DIJON. Nouvelle mention : adresse du siège social : 13, boulevard de Troyes - 21240 TALANT. Modif faite au GTC de DIJON.

L2501982

GAEC LALIGANT

Groupement agricole d'exploitation en commun
au capital de 135.660 Euros
Siège social : Hameau de Fleurey
21320 MONT SAINT JEAN
323 232 827 R.C.S. Dijon

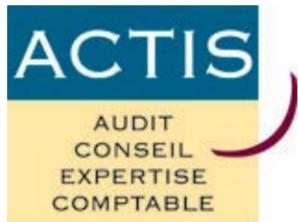
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, la collectivité des associés a :

- autorisé Madame LALIGANT Isabelle à se retirer de la société et à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2024 ;

- agréé Madame MONARD Christelle comme nouvelle associée exploitante et co-gérante de la société à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour avis : La gérance.

L2501987



EKIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 17 rue de Chenôve
21000 DIJON
440 514 974 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 12 novembre 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Ismayil GOZ de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

La mention de Monsieur Ismayil GOZ a été supprimée des statuts par la disparition de l'article 9 « nomination du gérant » des statuts.

Pour avis : La Gérance.

L2502001

VERTE

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 A rue Joseph Marie Jacquard
21300 CHENOVE
937 707 990 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes des associées du 17/03/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 18 rue Birgelsgaerten - 68150 OSTHEIM. Radiation au R.C.S. de DIJON et ré-immatriculation au R.C.S. de COLMAR.

L2502006

SAVOIR PLUS

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 A rue Joseph Jacquard
21300 CHENOVE
953 559 515 R.C.S. Dijon

Aux termes de décisions unanimes du 17/03/2025, les associées de la SAS SAVOIR PLUS ont décidé de transférer le siège social du 5 A rue Joseph Jacquard - 21300 CHENOVE au 18 rue Birgelsgaerten - 68150 OSTHEIM à compter du 17/03/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La présidente.

L2502009

SCI DE L'EST

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 A rue Joseph Marie Jacquard
21300 CHENOVE
919 392 886 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes des associées du 17/03/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 18 rue Birgelsgaerten - 68150 OSTHEIM. Radiation au R.C.S. de DIJON et ré-immatriculation au R.C.S. de COLMAR.

L2502008

POMPES FUNEBRES & MARBRERIE DE LA TILLE

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
10 rue François MITTERRABD
21120 IS SUR TILLE
983 474 826 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 28/03/2025, l'AGE a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «MARBRE DE LA TILLE» par «POMPES FUNEBRES & MARBRERIE DE LA TILLE» ;

- d'étendre l'objet social aux activités de «Tous services de pompes funèbres, dont notamment : l'organisation d'obsèques, la mise en place de contrats obsèques, la vente de cercueils et de compositions florales, tous soins de thanatopraxie, tous transports funéraires, la gestion de chambres funéraires. ; La formation professionnelle de tous personnels, notamment aux métiers de services funéraires, de la marbrerie funéraires et de la prévoyance funéraire» ;

- de transférer le siège social du 26, rue du Puits Perdu - 21120 MARCILLY SUR TILLE au 10, Rue François MITTERRAND - 21120 IS SUR TILLE à compter de ce jour.

Pour avis : La gérance.

L2502014



LEGI CONSEILS

BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU GRAND THEUREAU

Groupement foncier agricole
au capital de 101 700 Euros
Siège social : L'Huis Rapin
21210 CHAMPEAU EN MORVAN
891 801 391 R.C.S. Dijon

DUA 23.01.2025 : Réduction du capital social.
Ancien capital : 113.000 € ;
Nouveau capital : 101.700 €.
R.C.S. DIJON.

La gérance

L2502021

SCARCELLA

Aux termes d'une décision en date du 27/03/2025, l'Associé unique de la société SCARCELLA (SARL, capital : 67 000 €, siège : 11 Rue Monge 21200 BEAUNE, immat 839 573 185 RCS DIJON) a décidé, le tout avec effet au 13 avril 2025, de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante : «La Société a pour objet : l'activité d'achat-revente de produits alimentaires d'épicerie fine, tels que fromages, charcuteries, spiritueux, vins, pâtisseries, ainsi que la vente à emporter, cette liste n'étant pas limitative. Elle peut également exercer toutes activités liées à son objet social ou à des objets similaires ou connexes».

L2502042



Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

EXPLOITATION CHATEAU DE MONTRICHARD

EURL au capital de 5 000 €
Siège social : rue de Murger
TROUHANS (21170)
RCS DIJON 752 884 148

Changement de dénomination et transfert de siège social

Par décision en date du 07.04.2025, l'associée unique a décidé d'adopter la dénomination sociale suivante : EURL MONTRICHARD à compter du même jour en remplacement de la dénomination sociale EXPLOITATION CHATEAU DE MONTRICHARD et de modifier en conséquence l'article 3 « Dénomination sociale » des statuts ; de transférer le siège social, à compter du même jour, du rue du Murger à TROUHANS (21170) au 40 rue du Brévaill à BRAZEY-EN-PLAINE (21470) et de modifier en conséquence l'article 5 « Siège social » des statuts. Dépôts légaux effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au RCS.

Pour avis : La Gérance.

L2502046

ATELIER PANEL

Forme : SAS
Capital social : 15.000 Euros
Siège social :
73 Rue des Vieilles Vignes
21600 LONGVIC
499 925 147 RCS de Dijon

Changement de président - Nomination d'un directeur général

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 11 avril 2025 :
- la société BL&COMPANY SAS, sise 14 rue Léonard de Vinci - 75016 PARIS, immatriculé au greffe de Paris sous le numéro 880 701 008, a été nommée en qualité de Président à compter du 11 avril 2025 en remplacement de Monsieur David BUTET, démissionnaire.

- la société ADS INVESTISSEMENTS, SAS sise 12 rue de Picardie - 95310 SAINT OUEEN L'AUMÔNE, immatriculée au greffe de PONTOISE sous le numéro 503 678 948, a été nommée en qualité de Directeur Général à compter du 11 avril 2025.

Mention sera portée au RCS de DIJON.

L2502047



JOUFFROY & FILEAS Notaires et Avocats

43 rue Devosge
21000 Dijon

SCI CHARVIN

L'assemblée générale des associés de la société dénommée SCI CHARVIN, société civile immobilière au capital de 1.000 €, dont le siège est à TALANT (21240), 18 Boulevard de Troyes, RCS DIJON N°898 310 644, réunie le 10 avril 2025, a décidé de porter le capital de 1.000,00 € à 549.560,00 €, par incorporation de comptes courants d'associés.

L'augmentation de capital a été souscrite immédiatement en totalité.

Pour avis : Le gérant.

L2502049

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

DISTRIMATIC

Suite à l'annonce n°L2501906 parue le 09/04/2025, il convenait de lire : Par délibération de l'associé unique du 14 avril 2025, il a été pris acte de la nomination de la société LC INVEST, ayant son siège au 7 impasse Haut de la Grapine - 21410 FLEUREY SUR OUCHE (R.C.S. DIJON n° 808 008 106), en qualité de nouveau président, à compter du 14 avril 2025 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Laurent CHENION, ancien président remplacé.

Pour avis.

L2502048

MINARD RESTAURATION

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 11 rue du Reuil d'Ezé 71360 Sully
RCS 929 666 642 CHALON SUR SAONE

Changement de siège

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2024, la collectivité des associés a décidé :

1. de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

A compter du 31 décembre 2024 le siège social :

- qui était à : 11 rue du Reuil d'Ezé 71360 Sully

- est désormais à : 6 rue du Cassis 21 700 CHAUX

2. de supprimer le nom commercial.

RAPPEL :

Président : Monsieur Julien MINARD domicilié(e) à : 6 rue du Cassis 21 700 CHAUX

Objet :

Outre la gestion de son patrimoine,

- la société a pour objet, en France et à l'étranger : l'exploitation de fonds de commerce de café, Restaurant, Hôtel.

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ; et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent risquer de porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Durée : 99 ans

En conséquence, la Société Par Actions Simplifiée MINARD Restauration immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 929 666 642, fera l'objet d'une immatriculation modificative au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON à son égard.

LA GERANCE

L2502051

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte 21000 DIJON

NICOFERM

SAS unipersonnelle au capital de 450 000 €
Siège social :
14 K Rue Pierre de Coubertin, Parc de Mirande, 21000 DIJON
530 931 369 RCS DIJON

Changement dénomination sociale

Suivant décisions de l'associé unique du 14/04/2025, la dénomination sociale «NICOFERM» a été modifiée et remplacée par «PROS-VOLETS». Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L2502079

EURL PIERRE DE VOGUE 2024

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 Euros
Siège social :
34 rue Carnot - 21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 927 948 273

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 08/04/25 prenant effet le même jour, l'associé unique a transformé la société, sans création d'un être moral nouveau, en société par actions simplifiée.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

FORME : ANCIENNE MENTION : Société à responsabilité limitée.

NOUVELLE MENTION : Société par actions simplifiée.

OBJET SOCIAL : Inchangé.

ADMINISTRATION : ANCIENNE MENTION : GÉRANT :

M. Pierre de VOGUE, demeurant à BEAUNE (21200), 22 rue de Choley.

NOUVELLE MENTION : PRÉSIDENT : M. Pierre de VOGUE, demeurant à BEAUNE (21200), 22 rue de Choley.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT : Toutes cessions aux tiers non actionnaires sont soumises à agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

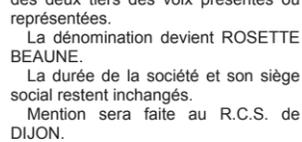
La dénomination devient ROSETTE BEAUNE.

La durée de la société et son siège social restent inchangés.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2502080



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ALMAPHIE

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
16 rue Sainte-Marguerite
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 908 603 673

Avis de transformation

Aux termes des décisions unanimes du 14/04/2025, les associés ont décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

Les fonctions de gérante de Madame Alice THOMAS sont maintenues.

Les associés ont également décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de la société au 2 rue de Montmeix à MEURSAULT (21190).

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2502083

AMD FINANCES

Aux termes d'une décision en date du 15/04/2025, l'Associée Unique de la Société AMD FINANCES (SAS ; capital : 1 000€ ; siège social : 22 avenue de Marbotte 21000 DIJON ; immatriculée 812 668 473 RCS DIJON) a décidé, avec effet rétroactif au 07/04/2025 : de remplacer la dénomination sociale AMD FINANCES par Ca-LaMs et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ; d'étendre l'objet social aux activités d'architecture et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; de transférer le siège social 22 avenue de Marbotte, 21000 DIJON à 7 Rue Pierre Paul Leniept, 21000 DIJON, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L2502107



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PIRETTI

Société par actions simplifiée au capital de 2 700 000 Euros
Siège social : Route de Gray
21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
924 848 898 RCS Dijon

ASSP 31.12.2024 : nomination du cabinet GRANT THORNTON, Les bureaux d'Hadrien, 4 rue Marguerite Yourcenar à DIJON (21000) et dont le siège social se situe 29 rue du Pont à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 632 013 843 RCS NANTERRE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire. La durée de sa mission qui est de six exercices, a commencé à courir au titre de l'exercice ouvert du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024 et expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 2029. RCS DIJON.

Pour avis.

L2502115



FAMILIALE MALDANT

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros porté à 778.970 Euros
Siège social :
24 Grande Rue
21200 CHOREY LES BEAUNE
984 184 424 RCS Dijon

Par assemblée générale extraordinaire en date du 7 avril 2025, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 677.970 € par voie d'apport en nature le portant de 1.000 € à 678.970 €, puis d'augmenter le capital de 100.000 € par l'émission de 100.000 actions nouvelles le portant de 678.970 € à 778.970 €. L'article 7 a été modifié en conséquence, nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de sept cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix (778.970) Euros. Il est divisé en 778.970 actions de 1 € chacune, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2502085



SARL BHM EXPLOITATIONS FORESTIERES ET AGRICOLES

SARL unipersonnelle au capital de 1.600 Euros
Siège social :
ZA au Bas des Combets
21410 FLEUREY SUR OUCHE
528 685 043 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal du 15 avril 2025, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale, qui devient désormais BHM PAYSAGE, à compter du 30/09/2024.

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence

Mention au R.C.S. de DIJON.

L2502092



SCI INNOCENZI

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social :
3 Place Dupuis - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 978 895 894

Avis de modification

Par PV du 08/04/25, il a été décidé de modifier, à compter du 08/04/25, la dénomination comme suit : SCI INNOCENZI. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2502086

SCM DESCHAMPS LORTHIOIS STEINBERG

SCM au capital de 24 391,84 €
Siège social : 2, chemin du Tacot - 21200 BEAUNE
332 566 603 RCS DIJON

Par décisions unanimes des associés du 01/04/2025, il a été décidé de modifier la dénomination sociale actuelle « SCM DESCHAMPS LORTHIOIS STEINBERG » en « SCM LORTHIOIS STEINBERG KUTLU » et de nommer, à compter du 01/04/2025 et pour une durée indéterminée, M. Mesut KUTLU, demeurant 23 C, rue Auguste Fremiet - 21000 DIJON, en qualité de gérant de la Société en remplacement de M. Marc DESCHAMPS, démissionnaire.

Pour avis.

L2502104

JOLINET

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 Euros ramené à 5.717,45 Euros
Siège social : 30 Boulevard de Chicago 21000 DIJON
414 130 757 RCS Dijon

L'AGM du 12 mars 2025 a pris acte de la démission de Madame Coryse MAITRE de ses fonctions de cogérante et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Aux termes de ce même procès-verbal et du procès-verbal de la gérance en date du 12 avril 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 1.905 €, pour être ramené de 7.622,45 € à 5.717,45 €, par voie de rachat et annulation de 125 parts sociales appartenant à un associé.

Pour avis : La gérance.

L2502114



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte 21000 DIJON

Société BEHRINGER FRANCE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 675.000 Euros
Siège social :
2 rue de la Fontaine
ARC SUR TILLE (21560)
403 857 931 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 28 mars 2025, il a été décidé de transférer le siège de DIJON (21000), 13 rue de la Brot à ARC SUR TILLE (21560), 2 rue de la Fontaine à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

L2502118



Société d'Avocats
Parc d'Affaires Reims-Champigny
Allée Jean-Marie Amelin - CS 30002
51886 REIMS
Tél. : 03.26.24.24.41

GUNDIBALD VIGNOBLES SCEA

Société civile au capital de 5 000 €
Siège social : ZA les Champs Lins
21190 MEURSAULT
RCS de DIJON n°901 582 056

Avis de modification

Aux termes des décisions des associés du 20/03/2025, il a été décidé à compter du 20/03/2025 de nommer en qualité de gérant M. EME Edouard, demeurant 11 avenue du 8 Septembre 1944, Lba Centre d'Affaires 21200 BEAUNE, en remplacement de M. BOILLLOT Guillaume, gérant, pour cause de démission.

Modification au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2502126



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte 21000 DIJON

LE JARDIN

Société Civile au capital de 152 449,02 Euros
Siège social : 11 rue Buffon, 21000 DIJON
419 084 926 RCS DIJON

Suivant décisions collectives des associés du 24/03/2025, le siège social a été transféré de DIJON (21000), 11 rue Buffon à FONTAINE LES DIJON (21121), 3 Rue des Ponières. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L2502101

DISSOLUTION

DE SOCIETE



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte 21000 DIJON

SCI CLOS CHABAUX

Société civile immobilière au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : 8 rue du Clair Matin
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 403 692 494

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 11 avril 2025 à 18 heures a décidé la dissolution anticipée volontaire de la Société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé liquidateur, Madame Brigitte PIERRON, élysant domicile 8 rue du Clair Matin - 21200 BEAUNE, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation a été fixé au 8 rue du Clair Matin - 21200 BEAUNE.

Le liquidateur.

L2502004



SOGINVEST

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 777 490 euros
Siège de liquidation :
17 rue de la Côte aux Moines
21240 TALANT
328667266 RCS DIJON

Dissolution

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Simone VALENTIN, demeurant 17 rue de la Côte aux Moines 21240 TALANT, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 17 rue de la Côte aux Moines 21240 TALANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2501934

CLOTURE

DE LIQUIDATION



SOGINVEST

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 777 490 euros
Siège de liquidation :
17 rue de la Côte aux Moines
21240 TALANT
328667266 RCS DIJON

Cloture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2025 à TALANT, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Simone VALENTIN demeurant à TALANT (21240), 17 Rue de la Côte aux Moines, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

L2501935

DAMIEN BOISSELET SERVICES

Suivant décision en date du 31/12/2024, l'Associé Unique de la société DAMIEN BOISSELET SERVICES, SARL en liquidation au capital de 2 500 euros, Siège social et siège de liquidation : 9 Rue Jean Bouhey 21110 GENLIS, RCS DIJON 911 657 344 après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Damien BOISSELET, demeurant 5 Rue de la Foret 21560 REMILLY-SUR-TILLE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur

L2502113

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

FIDAL
AVOCATSMarbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJONSCI CLOS
CHABAUXSociété civile immobilière
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : 8 rue du Clair Matin
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 403 692 494

L'Assemblée Générale Mixte des associés en date du 11 avril 2025 à 18 heures 30 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au R.C.S. de DIJON.

Le liquidateur.

L2502005

SCI DE L'AZUR

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social :
ST APOLLINAIRE 21850
2 rue de l'Yser
Siège de liquidation :
3 rue de la Combe Boulanger
21120 COURTIVRON
R.C.S. : Dijon 531 932 895Avis de clôture de
liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 11 avril 2025 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal BIOT, demeurant 3, rue de la Combe Boulanger à COURTIVRON (21120), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis : Le liquidateur.

L2502023

AVIS DIVERS

Madame Juliette
BREFFORT

Aux termes de l'acte authentique du 10 avril 2025, reçu par Maître Grégory DUARTE, Notaire à Paris (75015), 50 avenue de la Motte-Picquet, contenant déclaration d'acceptation de succession à concurrence de l'actif net de Madame Juliette BREFFORT, en son vivant retraitée, demeurant à WASHINGTON (ETATS-UNIS) District de COLUMBIA. Née à WALLASEY (ROYAUME-UNI), le 7 octobre 1925. Veuve de Monsieur James H BLESSING et non remariée. Décédée à WASHINGTON (ETATS-UNIS), le 17 juillet 2020.

Par Monsieur Eugene C. FISCHER Jr, demeurant à NEW YORK (Etat de NEW YORK) (Etats-Unis), 447 West 45th Street, Apt 3B, agissant en sa qualité d'exécuteur testamentaire de la succession de Madame Juliette BREFFORT.

A déclaré accepter à concurrence de l'actif net de cette succession pour le compte des légataires universels qui sont :

L'université de PRINCETON, dont le siège est à PRINCETON - ETAT DU NEW JERSEY (ETATS-UNIS), PRINCETON.

L'université LELAND STANFORD JUNIOR (STANFORD) dont le siège est à STANFORD - ETAT DE CALIFORNIE (ETATS-UNIS), 450 Jane Stanford Way. Les déclarants ont élu domicile en l'Etude de Maître Grégory DUARTE, notaire susnommé - CRPCEN 75348 L2502052

AVIS

ADMINISTRATIF

Commune
d'AUXONNE

Avis d'enquête publique

Révision générale du
Plan local d'Urbanisme
d'AUXONNE (PLU)

Par arrêté n° 2025-36 le maire d'AUXONNE a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique du projet de la révision générale du PLU.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Auxonne sis Place d'Armes - 21130 AUXONNE du vendredi 11 avril 2025 à 8h30 au vendredi 16 mai 2025 à 16h30 (36 jours) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie où le dossier sera déposé en format papier et sur un poste informatique. Il sera également consultable sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6117>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune.

Le dossier comprend notamment les pièces suivantes : note de présentation, le projet de PLU, une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la ville d'AUXONNE, le bilan de la concertation préalable, les avis des services émis dans le cadre de la phase d'examen, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles.

Monsieur Jean-Michel MERIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Bruno CHARPENTIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal administratif de DIJON (décision n° E25000031/21 du 24 février 2025).

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie d'AUXONNE les :

- Vendredi 11 avril matin (8h30 à 12h) ;
- Vendredi 18 avril matin (8h30 à 12 h) ;
- Samedi 26 avril matin (9h à 12 h) ;
- Mercredi 7 mai 2025 après-midi (13h30 à 17 h) ;
- Vendredi 16 mai après-midi (13h30 à 16h30).

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de PLU pourront être consignées sur :

- Soit sur le registre d'enquête papier déposé en mairie ;
- Soit directement sur le registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6117>
- Soit par voie électronique à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé : enquete-publique-6117@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6117> et donc visibles par tous.

- Ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur Jean-Michel MERIAUX commissaire-enquêteur, en mairie Place d'Armes - 21130 AUXONNE (lequel les annexera au registre).

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune d'AUXONNE et sur le site internet www.auxonne.fr/plan-local-durbanisme-pluA l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Auxonne et sur le site internet suivant www.auxonne.fr/plan-local-durbanisme-plu pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, la révision générale du PLU éventuellement modifiée pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal d'AUXONNE.

Fait à AUXONNE,

Le Maire :

Jacque François COIQUIL.

L2501373

MAIRIE DE PRÉCY-
SOUS-THILElaboration du Plan Local
D'urbanisme (P.L.U) et
abrogation de la carte
communale

Depuis le 05 avril 2025, une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la Carte Communale se déroule à la mairie de PRÉCY SOUS THIL, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 05 mai 2025 à 00h00.

Madame Magdeleine MARCHAND HERPREUX, désignée commissaire-enquêtrice par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en Mairie de PRECY SOUS THIL - 17 rue de l'Hôtel de Ville - 21390 PRÉCY SOUS THIL :

- le jeudi 17 avril 2025 de 10h00 à 13h00 ;
- le mardi 29 avril 2025 de 16h00 à 19h00 ;
- le lundi 05 mai 2025 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie et le site internet durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6074>.Les observations sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la Carte Communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Madame la commissaire enquêtrice, Mairie de PRECY SOUS THIL (17 rue de l'Hôtel de Ville - 21390 PRÉCY SOUS THIL) ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-6074@registre-dematerialise.fr.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Martine EAP-DUPIN,
Maire.

L2501253

Mairie de Bligny les
Beaune

21200 BIGNY LES BEAUNE

Département de la Côte
d'Or - Arrondissement de
LADOIX-SERRIGNYPrescription de la
déclaration de projet n°1
Emportant mise en
compatibilité du PLU
concertation publique
préalable

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 14 mai 2024 le conseil municipal a validé le lancement d'une mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet n°1 et fixer les modalités de la concertation attachées.

Cette procédure vise à modifier le PLU pour permettre l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol sur l'ancien site d'enfouissement des déchets.

La délibération est d'ores et déjà consultable en mairie, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune et l'espace concertation du site internet du bureau d'études DORGAT : <https://www.dorgat.fr>. La mise à disposition du dossier sera annoncée en temps utiles via les outils de communications habituellement utilisés dans la Commune.Un registre de concertation est tenu à votre disposition à la Mairie, pour vous permettre d'y formuler vos questions et observations éventuelles. Elles seront détaillées point par point lors du bilan de la concertation. Vous pouvez également faire parvenir vos remarques éventuelles par mail ou voie postale aux adresses suivantes : mairie.bligny.les.beaune@wanadoo.fr ou au 12 place de la mairie - 21200 BIGNY LÈS BEAUNE.

A BIGNY LES BEAUNE,

le 17 avril 2025,

Le Maire,

Didier DURIAUX.

L2502116

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MEROZ Michel décédé le 31/01/2024. Réf. 0218145097. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502057

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. AUCLERT Michel décédé le 16/01/2024. Réf. 0218145103. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502058

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BUE Pierre décédé le 25/06/2024. Réf. 0218145102. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502059

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MIGNEREY Didier décédé le 18/10/2023. Réf. 0218145110. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502060

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. JARDEAUX Sylvain décédé le 11/04/2024. Réf. 0218145106. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502061

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} VOISENET Elisabeth décédée le 20/01/2024. Réf. 0218145115. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502062

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LEGER Marie décédée le 11/11/2023. Réf. 0218145112. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502063

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} ARMBRUSTER Hildegard décédée le 08/07/2023. Réf. 0218145119. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502064

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. POZNIAKOFF Max décédé le 24/11/2023. Réf. 0218145100. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502065

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LOEUILLET Bernard décédé le 18/05/2023. Réf. 0218145107. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502066

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CARRELET Jean-Pierre décédé le 17/12/2023. Réf. 0218145105. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502067

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. FRANCESCO Marcel décédé le 11/04/2024. Réf. 0218145118. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502068

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LEBLOND Marguerite décédée le 03/08/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218128979. L2502069

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BRULARD Bernard décédé le 31/01/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218135980. L2502070

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GEOFFROY Noel décédé le 15/05/2024. Réf. 0218145099. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502071

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} REHABI Denise décédée le 24/11/2024. Réf. 0218145117. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502072

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MARTIN Rachel décédée le 07/09/2024 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218140951. L2502073

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. JACOB Rene décédé le 06/07/2023. Réf. 0218145109. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502074

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BUSONT Eric décédé le 06/07/2024. Réf. 0218145116. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502075

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PALUDETTO Ivano décédé le 24/04/2023. Réf. 0218145113. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502076

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DEMONGEOT Lucette décédée le 01/02/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132955. L2502077

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 25/02/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. TISSIER Gerard décédé le 28/05/2024. Réf. 0218145098. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2502078

ANNONCES LEGALES


**DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
JEUDI 16 HEURES**
annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE DIJON

Jugement du
08 avril 2025

SARL MMG21 COMPAGNIE, 11 Rue Jean-Baptiste Say, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 511 916 454. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement modifiant le plan de redressement.
L2502027

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du
08 avril 2025

SARL CIR@DENT.FR, 1 Route de Vernot, 21120 Villecomte, RCS Greffe de Dijon 827 575 168. Fabrication de préparations pharmaceutiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502033

SARL ADREM.COM, 45 Rue de Longvic, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 538 331 182. Programmation informatique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 08 Octobre 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502034

SAS BARBAR, 44 Rue Antoine Masson, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 887 934 487. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502035

SARL GROUPE DOSSO (GD), 29 Rue Amiral Courbet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 840 966 063. Traitement de données, hébergement et activités connexes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 08 Octobre 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502036

SARL AULX ET THYM, 18 Rue Georges Duthu, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 828 266 098. Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502037

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du
08 avril 2025

YALCIN Gokoglan, 2 impasse Prosper Gallois, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 502 287 212. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502028

SARL VERONIQUE ANGLÉSIO, 25 Boulevard Thiers, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 521 715 839. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502029

SAS Baaska Sushi, 4B Avenue du Parc, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 911 472 025. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502030

SARL L'ODACIEUSE EUURL, 20 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny, 21400 Châtillon-sur-Seine, RCS Greffe de Dijon 918 600 511. Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502031

SAS KINGDOM CHALLENGE CHAMPIONSHIP, 2 Rue des Moulins, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 949 069 371. Organisation de foires, salons professionnels et congrès. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502032

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

SCI BOBLAMIZ

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Emilie WIESSNER, en date du 25 mars 2025, à PONT SUR YONNE.
DÉNOMINATION : SCI BOBLAMIZ.
FORME : Société civile immobilière.
SIÈGE SOCIAL : 25 rue des Pêcheurs - 89140 GISY LES NOBLES.
OBJET : - L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; - La vente de ces biens, même dans le cas où ceux-ci constituent l'essentiel de l'actif social (dès lors qu'elle intervient de façon occasionnelle et sans revêtir un quelconque caractère habituel ni commercial), notamment lorsque leur détention ne s'avérerait plus conforme à l'intérêt social ou à la gestion optimisée du patrimoine social ; - L'apport, l'acquisition, la constitution de tout portefeuille de valeurs mobilières, de toutes parts de sociétés civiles ou sociétés civiles de placement immobilier, de tout compte ou livret d'épargne, de tout bon de capitalisation, comptes titres, créance, compte courant d'associé, contrat d'épargne ou produit financier de quelque forme ou nature que ce soit ; - La gestion et l'administration de ces produits ; - L'arbitrage et d'une manière générale tous actes de disposition desdits comptes et produits financiers ; - Organiser ou favoriser la transmission patrimoniale au sein de

la famille des associés, notamment en prévenant les inconvénients de l'indivision, notamment toute possibilité d'action en partage, ou tout blocage lié à la règle de l'unanimité. Le tout soit au moyen de capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 30 années(s).
CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.
MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.
CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT :

Mutation entre vifs : Les cessions de parts doivent être constatées par acte authentique ou sous signature privée. (...) Les parts sont librement cessibles entre associés. En revanche, toutes les autres cessions, qu'elles interviennent au profit de l'ascendant, du descendant d'un associé, ou d'un tiers, ne sont pas librement cessibles et sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Mutation par décès : Tout ayant droit, héritier ou légataire doit, pour devenir associé, obtenir l'agrément de la collectivité des associés à l'unanimité se prononçant par décision extraordinaire hors la présence de ces dévolutaires, les voix attachées aux parts de leur auteur n'étant pas retenues pour le calcul du quorum et de la majorité. (...) Les ayants droit qui ne deviennent pas associés n'ont droit qu'à la valeur des parts sociales de leur auteur. (...).

GÉRANT : Monsieur Patrick LAMBERT, demeurant 25 rue des Pêcheurs - 89140 GISY LES NOBLES.
GÉRANT : Madame Françoise MIZRAHI, demeurant 25 rue des Pêcheurs - 89140 GISY LES NOBLES.
La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS.
Pour avis : Maître Emilie WIESSNER,
Notaire à PONT SUR YONNE.
L2501996

BG2A
BONHOMME GOBLET
AVOCATS ASSOCIÉS
Centre d'Affaires Colbert
34 rue des Moulins - 51100 REIMS

TOTHEM II
Société civile au capital de 2.500 Euros
Siège social : 4 rue de l'Industrie
89300 JOIGNY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP électronique en date du 10 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société civile.
DÉNOMINATION SOCIALE : TOTHEM II.
SIÈGE SOCIAL : 4 rue de l'Industrie - 89300 JOIGNY.

OBJET SOCIAL : la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier et notamment : la prise de participation, directe ou indirecte et par tous moyens, dans toutes sociétés civiles, commerciales, industrielles, artisanales, libérales, agricoles, immobilières ou financières ou de prestations de services, françaises ou étrangères ainsi que la gestion desdites participations, l'acquisition et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières, l'acquisition, la propriété, l'édification, l'entretien, l'administration de tous immeubles et leur exploitation par bail, location ou autrement, ladite activité ayant exclusivement un caractère civil, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de la ou des participations et/ou du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou en faciliter la réalisation ; notamment, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou

opérations, notamment l'acquisition, la construction, la conclusion d'emprunt, la constitution d'hypothèque ou de toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 2.500 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

GÉRANCE : Madame Sophie RANCE demeurant 19 rue de la Forêt - 89300 LOOZE et Monsieur Frédéric GRANSEIGNE demeurant 19 rue de la Forêt - 89300 LOOZE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social pour toutes cessions.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : La Gérance.
L2502000

SCEA DEBREUVE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2025 il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :

Dénomination sociale : SCEA DEBREUVE.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Capital social : 5.000,00 €.
Siège social : 9 rue des Cours, le Montelard - 89210 VENIZY.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Apports : Apport de numéraire pour un montant de 5.000,00 €.

Gérant : M. Cyril DEBREUVE demeurant à VENIZY (89210), le Montelard, 9 rue des Cours.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis et mention, les fondateurs.
L2501967

MODIFICATION

DE STATUTS

SARL DOMAINE MOUTARD-DILIGENT

SARL au capital de 1.015.500 Euros
Siège social : 81 Grande Rue
89700 MOLOSME
477 712 129 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 25 mars 2025, l'Associée Unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale « SARL DOMAINE MOUTARD-DILIGENT » par « FAMILLE MOUTARD » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis : La Gérance.
L2502002

POURSUITE D'ACTIVITE

RE-PACKED

Poursuite d'activité

RE-PACKED - SAS - au capital de 1 250 € - 1 Rue de la Plaine des Isles 89000 AUXERRE - 805 279 106 RCS AUXERRE : le 02/07/2024, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
L2501968

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,



OPTEZ

POUR

LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE

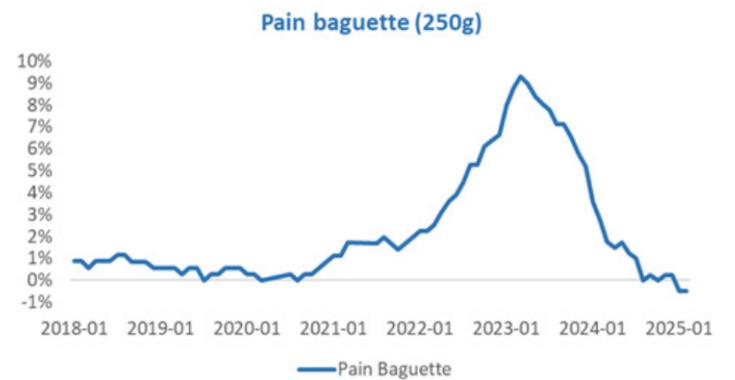


03.80.68.25.55.

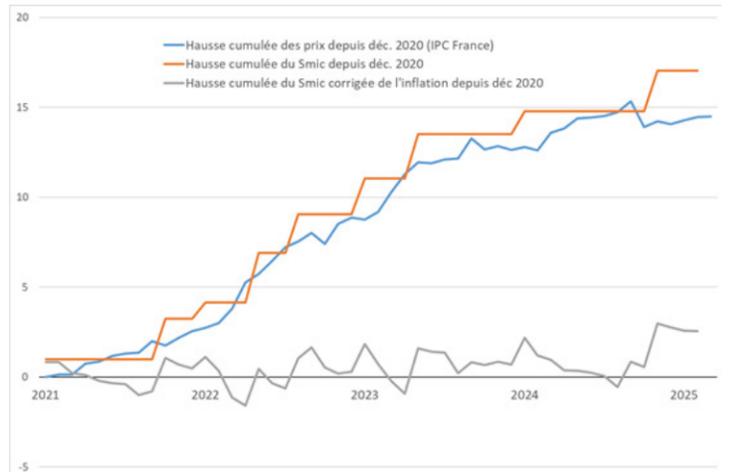
Colloque Educfi : défi réussi !



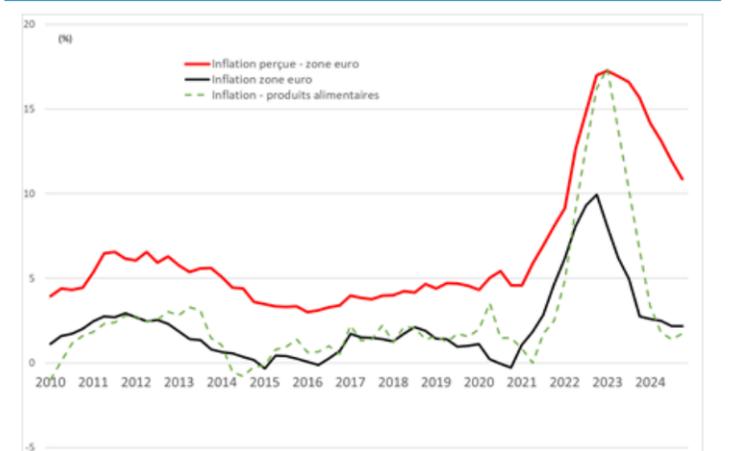
La variation en glissement annuel du prix de la baguette de pain (sources : Insee, calculs Banque de France)



L'évolution du pouvoir d'achat du Smic horaire (sources : Dares, Insee, calculs Banque de France)



L'inflation perçue (source : Eurostat)



S'est tenu à Dijon, pour la première fois en France, un colloque consacré à l'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI). Ce colloque a réuni, le mardi 1er avril, dans les locaux de l'IRTESS (Institut Régional supérieur du Travail Éducatif et Social de Bourgogne) près de 240 partenaires de tous horizons, enseignants, intervenants de la sphère sociale, accompagnateurs d'entreprise. Il a été inauguré par une conférence donnée par Agnès Bénassy-Quéré, sous-gouverneure de la Banque de France, puis s'est poursuivi avec des questions ouvertes, des témoignages d'acteurs impliqués dans la diffusion des connaissances de base en matière d'éducation économique, financière, et budgétaire.

INFLATION : UN RESENTI INEXACT

Madame Agnès Bénassy-Quéré a démonté plusieurs idées reçues qui entourent l'inflation. En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages a continué de progresser entre 2022 et 2024, porté par la hausse de l'emploi, des revenus de la propriété notamment financiers et l'indexation partielle des prestations sociales. Le SMIC, en particulier, a bénéficié d'une revalorisation

automatique face à l'inflation, progressant de 17% depuis 2020, soit davantage que la hausse cumulée des prix (+14%). Toutefois, cette amélioration est perçue de manière différente selon les profils. L'« inflation ressentie » est bien souvent significativement plus élevée que l'inflation mesurée, en raison de plusieurs biais cognitifs. D'abord, les consommateurs surévaluent l'impact des dépenses du quotidien (alimentaire, carburants...), qui sont plus visibles et fréquentes. Par exemple, parmi les ménages français, la part de l'alimentaire est estimée à 30% du budget, alors qu'elle ne représente en réalité que 15%. De plus, la mémoire collective retient davantage les hausses de prix que les baisses, et compare souvent les niveaux actuels aux prix d'avant 2021 et non aux prix d'il y a un an. Enfin, l'exposition répétée à certaines hausses influence directement la perception de l'inflation. Un automobiliste achetant régulièrement du carburant percevra une inflation plus forte de 3 points par rapport à quelqu'un qui ne conduit pas. Cette asymétrie entre hausse et baisse explique en partie le sentiment persistant d'une érosion du pouvoir d'achat, malgré des données économiques qui dressent un tableau plus favorable. Par ailleurs, la hausse de ses propres revenus est très souvent sous-estimée. Si l'inflation et le pouvoir d'achat demeurent toujours des sujets

de préoccupations majeurs, les niveaux historiquement élevés des créations et des défaillances d'entreprises constituent également un enjeu économique de premier ordre. William Pampulim, directeur du centre de formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté (CMAR BFC) a ainsi rappelé, au cours du colloque, la nécessité de sensibiliser les apprentis et les futurs créateurs d'entreprise à la gestion financière dès la formation initiale et lors de stages d'accompagnement spécifique, en s'appuyant notamment sur les ressources mises à disposition par la Banque de France.

ÉDUCATION FINANCIÈRE OBLIGATOIRE

Le site « Mes questions d'Entrepreneur » met ainsi à disposition des créateurs et accompagnateurs des supports très accessibles sur les notions financières que tout chef d'entreprise doit connaître. C'est également par des séquences de jeu autour du support « #Aventure Entrepreneur » que les plus jeunes ou les porteurs de projet peuvent s'immerger dans la gestion d'une entreprise le temps d'un exercice comptable. Ce jeu est mis à disposition des partenaires formés par la Banque de France. Il se décline également en ligne sur le site MQDE et sera accessible en version solo (sans animateur) d'ici la fin de l'été 2025.

1,015 €

C'est le prix moyen en euro de la baguette de pain (standard), selon l'INSEE, en février 2025, après un pic à 1,0175 euro en juin 2024.

0,8

Selon l'INSEE, sur un an, les prix à la consommation en France augmentent de 0,8 % en février 2025, après +1,7 % en janvier.

17

La hausse cumulée du SMIC depuis décembre 2020 s'élève actuellement à +17 %, soit environ trois points de plus que la hausse cumulée des prix sur la même période.

Bourgogne. Pour les 50 ans de son AOC, le Crémant de Bourgogne ne restera pas tranquille. L'année 2025 sera ponctuée de célébrations pour marquer un label qui a considérablement changé le court de son histoire.

2025, jubilé du Crémant de Bourgogne



Il y a 50 ans, en octobre 1975, l'Appellation d'Origine Contrôlée Crémant de Bourgogne voit le jour. Jusqu'alors peu encadrée, cette production bénéficie dès lors d'un label garantissant origine, qualité et méthode traditionnelle. Une étape indispensable face à la montée en puissance du marché des mousseux dans les années 1970. Depuis cette date l'INAO réserve le terme « Crémant » à certains vignobles français respectant un cahier des charges rigoureux : cépages (Pinot Noir, Chardonnay, Aligoté, Gamay...), fermentation en bouteille, et vieillissement minimum de 9 mois sur lattes.

En 2024, le Crémant de Bourgogne a enregistré une production d'environ 23,6 millions de bouteilles (5,6 en 1993) réparties entre 52 % de ventes en France et 48 % à l'exportation. Avec une superficie cultivée de 3.433 hectares, il représente 20,6 % des ventes totales de crémants en France, se plaçant ainsi en troisième position derrière le Crémant d'Alsace (41,5 millions de bouteilles) et le Crémant de Loire (26,8 millions).

50 ANS, ÇA SE FÊTE !

Alors, pour célébrer ce jubilé, l'Union des Producteurs et Elaborateurs de Crémant de Bourgogne (UPECB) a mis en place un programme inédit. Parmi les moments forts, l'associa-



Agnès Vitteaut, présidente de l'Union des Producteurs et Elaborateurs de Crémant de Bourgogne (UPECB).
Crédit : Domaine Vitteaut-Alberti

tion entre l'UPECB et la Paulee de la Côte Chalonaise du 17 au 19 octobre 2025 : pour un « marathon » épicurien avec des dégustations, des animations traditionnelles, un banquet et des concerts. Côté littérature, les Éditions de la Martinière sorti-

ront en avant-première le 25 avril prochain le livre « Bulles » qui retrace l'histoire des vins effervescents bourguignons autour d'une table ronde intitulée « Bulles - L'histoire singulière du Crémant de Bourgogne » en présence de l'auteur Thomas Labbé,

docteur en histoire et chercheur à l'université de Bourgogne, de Pierre du Couëdic (Délégué général de l'UPECB) et Manon Remy Dumey du Domaine Paul Chollet à Savigny-Lès-Beaune.

Antoine Gavory

Les Crémant
de Bourgogne
ont

50 ans
1975-2025

Vers une reconnaissance des lieux-dits pour les Crémants

Après 14 ans de combat, l'Union des producteurs et élaborateurs de crémant de Bourgogne (UPECB) a enfin obtenu de l'INAO, en janvier dernier, la possibilité de mentionner les lieux-dits et climats sur les étiquettes de leurs vins effervescents, pour tous les Crémants de France. Une avancée pour Agnès Vitteaut, présidente de l'Union des Producteurs et Elaborateurs de Crémant de Bourgogne (UPECB) qui nécessite maintenant une mise en oeuvre : « On ne sait toujours pas quand et comment cela va s'appliquer. Il est très difficile de travailler avec l'INAO ». Derrière ces lenteurs : « Probablement la Champagne qui coince ». À Suivre...

Meursault. 19 mois de travaux et 2.8 M€ auront été nécessaires. Le Domaine dispose maintenant d'un bâtiment sur trois niveaux qui peut accueillir 670 fûts dans ses deux caves enterrées.

Une cuverie « en sobriété » au domaine Armand Heitz

Signé par A & A Heitz (pour Astrid et Armand) Architecture, la cuverie du Domaine Armand Heitz située dans la zone des Champs Lins à Meursault est un bâtiment dont les lignes obéissent à un impératif : « sobriété », comme l'affirme en souriant Astrid, architecte, qui a œuvré ici pour les vins du domaine familial. Pureté des lignes, choix des matériaux les plus proches possible de la nature (laine de bois du Jura pour l'isolation, béton bas-carbone pour la construction, charpente bois et ventilation naturelle), le bâtiment a dû composer avec « une nappe phréatique très haute » qui a imposé de jouer en virtuose sur la question de l'étanchéité afin de bénéficier de la fraîcheur naturelle. Sur trois niveaux dont deux caves enterrées de 180 m² et 200 m² pouvant accueillir 670 fûts, 1.124 m² de surface de plancher pour la partie cuverie, deux cuveries de 190 m² et 210 m² (2.600 hl), le bâtiment fait 51 m de long sur 11,5 m de large.

La construction de cette nouvelle cuverie dont le montant des travaux s'élève à 2.8 M€ était devenue nécessaire pour accueillir les vins du Domaine Armand Heitz, celle du centre-bourg de Chassagne ayant atteint ses limites. Mais elle est aussi un manifeste pour le couple, qui s'efforce, au travers de ses multiples activités (viticulture, élevage, marai-



À gauche : les matériaux choisis répondent à l'impératif de sobriété et de naturel qui sont la philosophie du Domaine Armand Heitz. À droite : Armand et Astrid Heitz. Crédit : JDP.



chage, restauration et accueil œnotouristique au Château de Mimande (71) acquis en 2022), de mettre en pratique des convictions tout à la fois ancrées dans le « bon sens paysan » du grand-père d'Armand, que dans les paroles de l'architecte Rudy Ricciotti - « L'architecture est un sport de combat », titre furieusement bourdieusien - ou « Playtime » de Jacques Tati, ou comme le résume Armand Heitz : « un équilibre harmonieux entre la nature et les choix de l'homme ». E. de J.

tchin ...

Cinéma de plein air au Domaine Vincent Cornin.

Le Domaine Vincent Cornin à Fuissé (Mâconnais) lancera un cinéma de plein air dès le 17 mai 2025. Au programme, dégustation de vins, dîner chez Mamie Cocotte avec des produits locaux, et projection de films cultes sous les étoiles. Les soirées accueilleront 25 participants maximum. Parmi les films programmés figurent *Ghostbusters SOS Fantômes*, *Dirty Dancing*, et *Le Grand Bleu*. Le tarif est de 80 euros par personne, hors vin, et la réservation est obligatoire. Le domaine est spécialisé dans les vins blancs 100 % Chardonnay. Plus d'informations : www.destination-saone-et-loire.fr et www.domainevincentcornin.fr.

Secret d'Océan : une cuvée Bichot revenue des flots.

Après leur retour, les deux fûts de Bourgogne Côte d'Or Chardonnay qui ont rejoint New-York et Point-à-Pitre à bord du Grain de Sail II ont enfin révélé les secrets d'une cuvée simplement baptisée Secret d'Océan. Au nez, ce vin dévoile un bouquet délicat de fleurs blanches et d'agrumes, évoluant subtilement vers des touches salines. En bouche, la dégustation est décrite comme vive et dynamique, d'un équilibre remarquable, offrant une combinaison de minéralité, de tension et d'une agréable pointe de salinité. Ces notes sensorielles sont le résultat de l'étude menée par la Maison Albert Bichot à l'aide de sondes Onafis durant le voyage ; une expérience destinée à comparer l'évolution des fûts en mer avec ceux restés en cave à Beaune, et retrouver un peu du vin que l'on embarquait jadis...

Essai. Le célébrissime Combi, décliné en une multitude de versions utilitaires ou tournées vers les loisirs et l'aventure n'a cessé de se renouveler depuis trois quart de siècle.

75 bougies pour le Combi VW



Utilitaire le plus vendu de tous les temps en Europe, production dépassant les 12,5 millions d'unités, record absolu de longévité : le Combi et ses descendants sont entrés dans la légende de l'automobile. Un statut unique dans l'univers des utilitaires pour le Bulli, son surnom en allemand, acquis

surtout grâce aux versions minibus et camping-cars qui en ont fait un véritable mythe des sixties accompagnant le mouvement hippie de la musique caractéristique de son quatre cylindres à plat refroidi par air, partagé avec la Coccinelle. Son véritable nom générique, Transporter, s'est perpétué jusqu'à aujourd'hui avec le duo Transporter-Caravelle lancé

en 2024 aux cotés de l'ID. Buzz électrique sorti en 2022.

Le tout premier Transporter T1 est sorti le 8 mars 1950 de la chaîne de montage de l'usine Volkswagen de Wolfsburg, là où la marque assemblait son seul et unique modèle, la Coccinelle, autre icône sur roues. Ce premier fourgon tôle de 4,1m accompagnera le miracle économique allemand au

sortir de la Deuxième guerre mondiale. Sa modestie n'a d'égale que son efficacité. Son volume de chargement de 4,5m³ est apprécié et fait oublier sa vitesse de pointe de seulement 85km/h. L'arrivée l'année suivante d'un minibus proposant neuf places, rebaptisé Samba Bus, lui offre un autre statut. Peinture bicolore, versions jusqu'à 23 vitres, toit panora-

mique ouvrant en toile : une star est née. Aujourd'hui, ils s'arrachent pour des sommes délirantes : jusqu'à 100.000 €, voire davantage... Il devient aussi l'emblème du « flower power » starifié au Festival de Woodstock en 1969.

Le T2 le remplace en 1967 après 1,8 million de modèles assemblés à Wolfsburg puis à Hanovre à partir de 1956. Il poursuivra sa longue carrière au Brésil jusqu'en 1975... Héritier direct, le T2 évolue esthétiquement avec son pare-brise panoramique et accentue ses aspects pratiques avec sa porte latérale coulissante. En 1978, le cap des 4,5 millions d'exemplaires est franchi et si sa production en Allemagne s'arrête un an plus tard, le T2 jouera les prolongations au Mexique jusqu'en 1996 et au Brésil jusqu'en 2013. Avec le T3 arrivent le pot catalytique, la transmission intégrale et des déclinaisons inédites : Multivan et California, le premier van aménagé directement par le constructeur. Des noms toujours d'actualité. Sa carrière européenne se prolongera pendant plus de 13 ans.

LA GRANDE FAMILLE TRANSPORTER

À cheval sur deux siècles, VW abordera le 3e millénaire avec le T4. Un Transporter quadragénaire fringant qui fait sa révolution technolo-

gique passant du tout à l'arrière à la traction avant. Cette mutation technologique va dans le sens de l'histoire et lui permet d'améliorer ses prestations routières et pratiques avec un volume de chargement dégage. Au rythme d'une génération tous les 13/14 ans, le Transporter poursuit sa mue en adoptant de nouvelles motorisations et en diversifiant ses carrosseries pour passer du « *Combi pour tous* » au « *Combi pour chaque client* », selon la formule du constructeur.

Les T5 et T6 poursuivront cette évolution vers toujours plus d'efficacité et d'équipements, notamment de sécurité et de confort pour proposer des prestations proches de celles des berlines de la marque. C'est le cas des Multivan et du van aménagé California, lancés en 2021 et 2024, qui proposent des motorisations hybrides rechargeables et une transmission intégrale. L'an dernier, les nouveaux Transporter, disponibles en de multiples carrosseries et deux empattements et Caravelle, mini bus accueillant jusqu'à neuf personnes, enrichiront l'offre pour proposer au côté de l'ID. Buzz, 100% électrique, la gamme la plus complète de la grande famille Combi, née il y a trois quart de siècle.

Dominique Marée



Johnny Humberset. En quelques années seulement, ce Dijonnais d'adoption a créé des dizaines de produits pour les institutions Côte-d'Orient. Sa spécialité ? Rien de culinaire ou de manufacturé, mais des jeux vidéo faits main qui se jouent sur des consoles qui ne sont plus construites... Et ça marche !

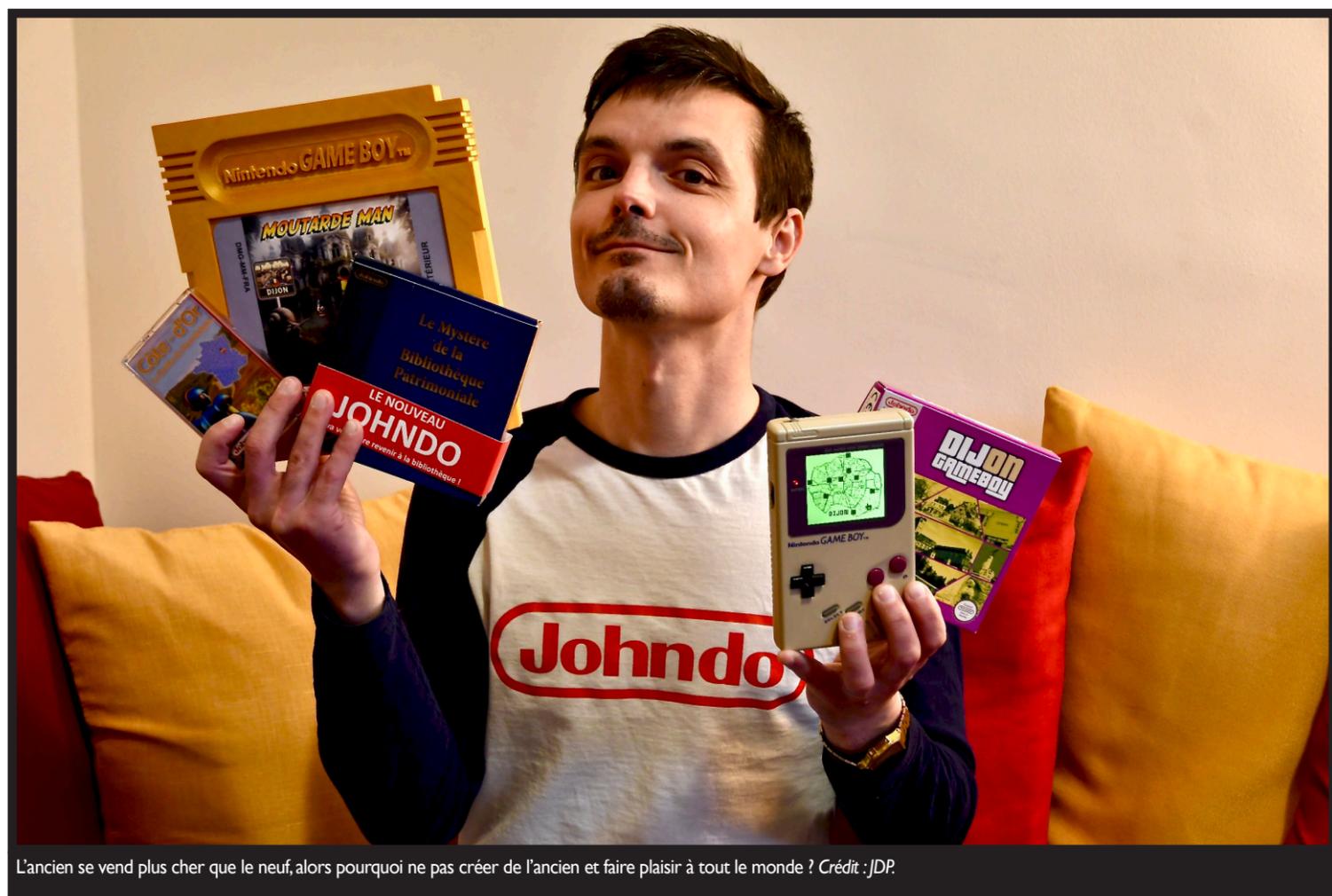
Johndo, artisan du jeu vidéo



Né à Troyes en 1990, Johnny Humberset coule une enfance heureuse dans l'Aube en s'essayant parfois aux jeux vidéo de l'époque chez ses cousins. Quelques pixels sur l'écran d'une Atari 2600 ou d'une NES déjà vieillissante suffisent alors à envoyer ce bambin dans des univers fantastiques. À 8 ans, il reçoit en cadeau sa première console bien à lui : une Nintendo Game Boy noir et blanc des plus basiques, sur laquelle il ne possèdera finalement qu'une poignée de jeux. Loin d'imaginer que cette machine se retrouvera à nouveau sur son chemin dans un lointain futur, il poursuit ses études et décroche un BTS de Management des Unités Commerciales en 2010. Il part ensuite en direction de Dijon afin d'accompagner sa conjointe sur le lieu de ses études, en tout bon gentleman qui se respecte... et qui surtout cherche un emploi. Mais il se lasse rapidement du secteur de la vente et décide de suivre une envie qui le taraude depuis longtemps : enseigner. Le concours de professeur en lycée professionnel lui fait de l'œil, mais pour le passer il doit tout d'abord se former à plusieurs technologies, dont la programmation. Il n'a que peu de latitude et de temps pour acquérir ces connaissances, et décide bille en tête d'apprendre de manière autodidacte grâce à des tutoriels sur Internet. Coup de chance, le sujet devient une véritable passion et Johnny commence littéralement à produire des ersatz de jeux vidéo pour mettre à l'épreuve ses capacités. La réussite au concours tant convoité n'est malheureusement pas au rendez-vous, mais c'est un mal pour un bien. Ses nouvelles créations font remonter en lui la nostalgie de sa vieille Game Boy, et surtout jaillir une idée folle mais brillante : pourquoi ne pas recréer des jeux sur cette machine qui n'est plus construite depuis plus de 20 ans ? Un projet qui paraît insensé à un œil non averti, mais qui, associé à une logique commerciale ambitieuse, peut s'avérer excessivement pertinent dans une société qui valorise le vintage comme le pinacle de la mode. L'ancien se vend plus cher que le neuf, alors pourquoi ne pas créer de l'ancien et faire plaisir à tout le monde ?

DIJON EN QUELQUES PIXELS

Aussitôt dit, aussitôt fait, Johnny se lance dans la programmation d'un véritable jeu sur Game Boy avec le logiciel gratuit GB Studio et prend pour base de travail... le plan de Dijon. Il le transforme en mini-jeu destiné à découvrir les divers quartiers et monuments de la ville des Ducs de Bourgogne, comme s'il s'agissait d'un guide touristique un peu rétro.



L'ancien se vend plus cher que le neuf, alors pourquoi ne pas créer de l'ancien et faire plaisir à tout le monde ? Crédit : JDP.

Il poste alors la version numérique de ce jeu - jouable gratuitement - sur son site internet, sans réelle conviction. Succès fulgurant : ce sont plus de 2.000 joueurs

« Mon but ultime était de proposer mon jeu dans la boutique du Musée des Beaux-Arts de la ville de Dijon, puis de proposer le concept à d'autres villes de la région »

qui s'essayent à ce « Dijon GameBoy » le premier jour ! Johnny décide alors de créer son autoentreprise, de se renommer Johndo (un clin d'œil à Nintendo et aux consoles disparues) et de produire une version physique de son jeu sur une cartouche Game Boy qui fonctionne réellement. Avec l'aide financière de l'association dijonnaise Replay et du réseau de certains magasins locaux, il parvient à produire et à vendre un volume inespéré de cartouches pour un projet aussi modeste. « Mon but ultime était de proposer mon jeu dans la boutique du Musée

des Beaux-Arts de la ville de Dijon, puis de proposer le concept à d'autres villes de la région », nous avoue-t-il. Ce ne sera finalement pas le cas, mais Dijon GameBoy et son créateur vont tout de même largement intéresser les médias locaux. Johndo passe partout et est ainsi repéré par Frédéric Gien, qui grâce à sa société Arcade Legends propose des installations de jeux d'arcade lors d'événements divers et variés. Avec ce support logistique, tout s'enchaîne. Johndo se met à créer des jeux old-school pour diverses occasions prestigieuses et sociétés de renom : la Fashion Week de Paris, le concert de la rentrée de Dijon, le festival Main Square de la ville d'Arras, les éditions Delcourt... Adeptes du grand écart, il va jusqu'à présenter un jeu nommé « Moutarde-Man » sur une borne d'arcade en forme de Game Boy géante à la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon, alors que le Conseil Départemental de la Côte-d'Or lui commande un jeu permettant aux enfants de mieux comprendre les dangers du monde numérique (*Côte-d'Or : la Quête du Numérique*).

Ces collaborations vont générer un effet collatéral inattendu et lui permettre de conquérir le monde de l'enseigne-

ment qu'il apprécie tant par une porte dérobée. Et le spectre de son action est large, puisqu'il touche aussi bien

1990
Le 15 octobre : naissance à Troyes dans l'Aube.

1988
On lui offre sa première Game Boy.

2014
Septembre : arrivée à Dijon.

2021
Décembre : sortie en ligne du jeu Dijon GameBoy.

2022
Octobre : sortie en version physique de Dijon GameBoy.

2023
Janvier : premier atelier d'initiation pour enfants dans les bibliothèques dijonnaises.

2024
Lundi de Pentecôte : il est cité dans l'émission « Les 12 Coups de Midi » sur TF1.

les études supérieures que la petite enfance. Dijon Game Boy a en effet été traduit par les étudiants du master T2M (traduction multimédia) de l'Université de Dijon, et le réseau des bibliothèques de la ville de Dijon lui a offert la possibilité d'animer des ateliers de formations de jeunes enfants à la programmation de jeux vidéo.

RETOUR SUR LES COURS

Ce même réseau lui commande également un jeu éducatif nommé « Le Mystère de la Bibliothèque Patrimoniale ». Le succès est total, et Johndo est à présent adoubé par toutes les institutions de la ville et du département. Mais il ne compte surtout pas s'arrêter en si bon chemin et continue de proposer ses services aussi originaux que décalés avec son autoentreprise Johndo Studio, de sortir régulièrement des jeux et de faire des apparitions remarquées dans la presse nationale. Une preuve de la viralité de ses créations ? Il a été cité dans une question du jeu télévisé populaire « Les 12 Coups de Midi » sur TF1. Il est décidément partout, même là où il ne va pas.

JEAN-FRANCIS CAUX



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

